REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES 2018



JANVIER 2019

Commission Electorale Nationale Indépendante Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO Site Web: <u>www.ceni-madagascar.mg</u> E-mail: <u>communicationceni@qmail.com</u> Monsieur Le Président de la République

Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur Le Président du Sénat,

Monsieur Le Président de L'Assemblée Nationale

Monsieur Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à l'article 62 de la Loi 2015 – 020 du 19 Octobre 2015, instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre le Rapport d'activités pour l'année 2018.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma très haute considération.

MOT DU PRESIDENT



L'année 2018 était vraiment une année laborieuse pour la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) puisque étant une année électorale.

Les activités ont été focalisées sur les préparatifs des élections qui pourraient-être résumés autour de 5 grands points :

- 1. Sur le fichier électoral
- 2. Sur la sensibilisation et l'éducation électorale
- 3. Sur la gestion de possible crise postélectorale
- 4. Sur le renforcement de capacité des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et des acteurs au processus.
- 5. Sur les opérations électorales

Dans son quotidien, pour la réalisation de ces activités, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a toujours adopté 3 grandes postures :

- 6. L'ouverture
- 7. La transparence
- 8. Et, le respect des lois.

L'adoption et le respect de ces postures ont beaucoup contribué à renforcer la crédibilité de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Aujourd'hui c'est avec fierté que nous pouvons dire que notre institution fait partie des Organes de Gestion électorale phares de l'Océan Indien et de l'Afrique.

Nous profitons de cette opportunité pour remercier tous les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et de ses démembrements pour le travail considérable qu'ils ont effectué tout le long de l'année 2018.

Yves Herinirina RAKOTOMANANA

Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DI	E LA	\ CENI
---------------------	------	--------

INTRODUCTION

CHAPITRE 1. CONTEXTE

CHAPITRE 2. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

CHAPITRE 3. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADS Africa Democracy Strengthening

AE Agent électoral AM Armée malagasy

ANRCM Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée

BE Bureau électoral

BIANCO Bureau Indépendant Anti-Corruption

BNGRC Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes

BNM Bibliothèque nationale

CA Chef d'Antenne

CAA Chefs d'Arrondissement Adm

CCALE Commission Chargée d'Arrêter la Liste Electorale

CCFVP Commission de contrôle de financement de la vie politique

CDMT Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CE Conseil d'Etat

CEC Commission Electorale Communale
CED Commission Electorale de District
CEG Collège d'enseignement général
CEN Commissaire Electoral National

CENI Commission Electorale Nationale Indépendante

CER Commission Electorale Régionale
CID Centre Informatique de District

CINU Centre d'Information des Nations Unies

CLRE Commission Locale de Recensement des Electeurs

CNCCFP Commission nationale des comptes de campagne et des financements

politiques

CNOE Comité Nationale des Observations Nationales

CNTDI Centre National de Traitement des Données Informatiques

COPIL Comité de Pilotage
CR Commune rurale
CU Commune urbaine

DGAT Directeur Général de l'Administration du Territoire

DSI Direction des Systèmes de l'Information ECES Centre européen d'appui électoral

ECF-SADC Electoral Commissions Forum of the Southern African Development

Community

ECG Electrocardiogramme

EISA Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique

EMGAM Etat-Major Général des Armées Malagasy

EMMO Etat-Major Mixte Opérationnel

EMMOREG Etat-Major Mixte Opérationnel Régional

ENAM Ecole Nationale d'Administration de Madagascar

EPP Ecole Primaire Publique

ESCA Ecole Sacré-Cœur Antanimena

ESCAME Ecole Supérieure de Comptabilités, d'Administration et de Management

d'entreprise

ESTIIM Engineering School of Tourism Informatics Interpretership and Management

FDF Formation de formateurs

FDP Feuille de dépouillement et de pointage

FDS Forces de Défense et de Sécurité

FES Friedrich-Ebert-Stiftung

Fkt Fokontany

FOS Forces de l'Ordre et de la Sécurité FRE Fiches de Recensement des Electeurs

FTM Foibe Taontsaritanin'i Madagasikara (l'Institut géodésique et de cartographie

de Madagascar)

GN Gendarmerie Nationale
HCC Haute Cour Constitutionnelle
HOPE Hetsika Olom-Pirenena Entanina

HTA Haute tension artérielle

IEC/CCC Information – Education – Communication pour le changement de

comportement

IMGAM Institut de Management des Arts et Métiers

ININFRA Institut National de l'Infrastructure

INSCAE 'Institut national des sciences comptables et de l'administration d'entreprises

ITEC Indian Technical and Economic Cooperation

JORM Journal Officiel de la République de Madagascar

MCRI Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions

MFB Ministère des Finances et du Budget

MID Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation MOEU Mission d'Observation de l'Union Européenne

OGE Organe de gestion des élections

OIF Organisation internationale de la Francophonie

OJM Ordre des Journalistes de Madagascar

OMC Organe Mixte de Conception
ORL Otho-rinho-laryngologie

ORTM Office de la Radio-Télévision publique de Madagascar

OS Opérateur de saisie
OS1 Objectif spécifique 1

OSC Organisation des Sociétés Civiles

PAD Prêt à diffuser

PASP Plan d'Actions Sectorielles Prioritaires

PCER Présidents des Commissions Electorales Régionales

PCOP Plan comptable des opérations publiques

PEV Madagascar Projet d'appui à la prévention et la gestion des conflits et violence potentiels

liés aux élections à Madagascar

PMO Plan de mise en œuvre

PN Police Nationale

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement PSRMV Président de la Section de Recensement matériel de vote

PTA Plan de travail annuel

PTP Plan de Travail de Pluriannuel

PV Procès-verbal

RALE Révision annuelle de la liste électorale

RECEF Réseaux des Compétences Electorales Francophones

SACEM Soutien au Cycle Electoral à Madagascar (projet)

SAMIFIN Sampan-draharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiambola

SAT Structures d'Appui Technique

SCRP Service de la Communication et des Relations Publiques

SE Suffrage exprimé

SE Secrétaire Exécutif National SEA Secrétaire Exécutif Adjoint

SGBDR Systèmes de Gestion des Bases de Données

SIDA Sweden International Development Agency (Agence de Développement

International de la Suède)

SIIGFP Système intégré informatisé de la gestion des Finances publiques

SMS Service Médico-social

SPP Secrétaire Permanent Provincial SPR Secrétaire Permanent Régional

SRMV Section de Recensement Matériel des Votes

STEP Projet d'appui aux transitions politiques et processus électoraux

TPI Tribunal de Première Instance

UA Union africaine

UMM Unité de Monitoring des Médias

UNESCO United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation

des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

UPRIM Université Privée De Madagascar

USAID United States Agency for International Development (Agence Américaine de

Développement International)

VOC Voix obtenues par le candidat

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application des dispositions de la Loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015 instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », qui stipule en son article 62 que « Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante doit présenter un rapport annuel d'activités qui comprend un volet moral et un volet administratif et financier, au plus tard le 1^{er} février de l'année suivante ». Il présente ainsi les prévisions et les réalisations des activités menées par la CENI durant l'année 2018. En outre, l'année 2018 ayant été axée sur l'élection anticipée du Président de la République, le rapport de l'organisation des élections du 1^{er} et du 2^e tour fera l'objet d'un autre document qui sera publié avec le présent rapport.

Le rapport est adressé à toutes les institutions de l'Etat et au public. Il sera également diffusé à travers les dispositifs mis en place par la CENI ainsi qu'à travers les supports de communication existants.

Le rapport comprend un volet moral, ainsi qu'un volet administratif et financier. Le premier volet consiste à faire le bilan exposant globalement les différentes réalisations par chaque direction, en rapport avec les objectifs fixés. L'analyse de ces réalisations fait ressortir les points forts avec les impacts positifs des résultats obtenus. Elle soulève également les difficultés rencontrées et les perspectives en vue d'améliorer la gestion et l'opérationnalité de la CENI pour l'exercice 2019. Il en est dégagé aussi des propositions et des suggestions. Le deuxième volet aborde un bilan administratif et financier, suivi de l'analyse des ressources et des moyens mobilisés, tout en soulignant que ces activités rentrent dans le cadre des opérations pré-électorales. Les activités sont regroupées dans les trois (03) programmes du Plan d'Action Sectoriel Prioritaire (PASP), soit :

- <u>Programme 1</u>: Administration et coordination,
- Programme 2 : Mise en œuvre du processus électoral,
- *Programme 3* : Education civique électorale et communication.

Le contenu du rapport est structuré comme suit : après la partie introductive, le chapitre premier présente le contexte. Le chapitre 2 traite le volet moral et les impacts des réalisations. Le chapitre 3 développe le volet administratif et financier. Enfin, la conclusion suivie des annexes sera présentée en fin du rapport.

CHAPITRE I. CONTEXTE

Depuis sa mise en place par la Loi 2015 – 020 du 19 Octobre 2015, la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée CENI a procédé par étape à la mise en place et à l'opérationnalisation de toutes ses structures, au renforcement de leurs capacités, aux activités de sensibilisation et d'éducation électorale, et au lancement des opérations de réformes de l'encadrement juridique des élections. Tout ceci rentre dans le cadre des activités pré électorales en vue d'une bonne tenue des scrutins en 2018. Ce chapitre, après avoir fait un bref rappel de la vision et des missions de la CENI, relate l'évolution des préparatifs pour l'élection présidentielle de 2018

1.1. RAPPEL DE LA VISION ET MISSIONS DE LA CENI

La vision de la CENI, définie dans son Plan de Travail Pluriannuel (PTP) 2016 – 2021 étant une « *Gouvernance électorale crédible et démocratique* », toutes les actions et les démarches qu'elle a entreprises cadrent ainsi avec cette vision. Sa mission au titre de son mandat 2015 – 2021 est d'assurer que les trois phases « pré-électorale », du « scrutin » et « postélectorale » se déroulent au mieux en toute transparence et sérénité. Les politiques et les stratégies adoptées pour mener à bien ces missions ont été définies et mises en œuvre depuis 2016.

Pour mener cette noble mission, la CENI est dirigée par neuf (09) Commissaires Electoraux Nationaux tous membres du Bureau Permanent et qui représentent toutes les entités prévues aux dispositions de l'article 56 de la loi la régissant. Ils se chargent aussi de coacher les démembrements allant de la Province au Fokontany.



Photo 1 Les membres du bureau permanent de la CENI

Le Bureau Permanent est assisté par un Secrétariat Exécutif composé d'un Secrétaire Exécutif National, d'un Secrétaire Exécutif Adjoint, et de six directions constituées respectivement par : (i) la

Direction des Opérations Electorales (DOE), (ii) la Direction du Système d'Informations (DSI), (iii) la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF), (iv) la Direction des Etudes, de la Planification, du Suivi – Evaluation et de la Formation (DEPSEF), (v) la Direction de l'Education Electorale et de la Communication (DIREELCOM), et (vi) la Direction de la Sécurité (DS). Le Secrétariat Exécutif National est la structure technique et administrative chargée de la mise en œuvre des délibérations de la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la réalisation des opérations pré électorales, électorales et post électorales. Il coordonne l'ensemble des activités électorales tant au niveau central que territorial.



Photo 2 LES PREMIERS RESPONSABLES AU NIVEAU DU SECRETARIAT EXECUTIF

Compte tenu du fait que l'année 2018 est une année consacrée aux élections, la CENI s'est attelée toute l'année à l'organisation de cette tâche. Pour assurer sa crédibilité, le Bureau Permanent de la CENI a adopté une démarche privilégiant " **la transparence** " et une posture **d'"ouverture**" afin d'avoir l'inclusivité des acteurs. Ce choix cadre bien avec la vision qu'elle s'est fixée, ainsi qu'avec les enjeux et les impératifs marqués par une nécessité impérieuse de sérénité et de paix. Le chapitre suivant présente donc la situation qui prévaut à l'organisation des élections.

1.2. CONTEXTE DE L'ANNEE 2018 AVEC L'ORGANISATION DES ELECTIONS

Le début de l'année 2018 a été marqué par une crise résultant d'une divergence de vue sur les nouveaux projets de texte régissant l'encadrement juridique des élections. La résolution de cette crise a abouti à une élection présidentielle anticipée, écourtant ainsi le mandat du Président de la République.

Compte tenu de ce fait, la CENI a axé tous ses efforts à la préparation technique, matérielle et financière de l'organisation de cette élection présidentielle anticipée. Appuyée par les Partenaires Techniques et Financiers coordonnés par le PNUD dans le Projet SACEM, et en collaboration avec les Parties prenantes dont les organisations de la société civile et la société politique au travers des cadres de

concertation aux niveaux central et territorial, la CENI s'est attelée à toutes les activités préparatoires pour organiser une élection crédible, transparente et acceptée par tous en 2018.

CHAPITRE II. VOLET MORAL ET IMPACTS DES REALISATIONS

2.1. PROGRAMME 1: ADMINISTRATION ET COORDINATION

2.1.1.OPERATIONNALISATION DES STRUCTURES DE LA CENI

2.1.1.1. Prévisions et réalisations en 2018

Des améliorations ont été apportées au niveau des structures de la CENI en 2018 dans le but d'avoir plus d'efficacité dans l'organisation de travail. En effet :

a) Au niveau du Cabinet du Président de la CENI

Au courant de l'année 2018, la composition du Cabinet du Président de la CENI a fait l'objet de modification ; ceci afin de l'appuyer dans certains aspects de sa fonction notamment dans le domaine des finances et de la sécurisation du processus électoral. En effet, par Délibération n°004/CENI/D/2018 du 11 janvier 2018 et par Délibération n°020/CENI/D/2018 du 06 septembre 2018, il a été créé respectivement un poste d'assistant financier et un poste d'assistant militaire.

b) Au niveau du Secrétariat Exécutif National

Depuis sa mise en place, l'organigramme du Secrétariat Exécutif de la CENI n'a cessé d'évoluer afin de donner à celle-ci la structure adéquate pour la réalisation de sa mission. Pour l'année 2018, deux délibérations, à savoir la Délibération n°005/CENI/D/2018 du 11 janvier 2018 et la Délibération n°010 bis/CENI/D/2018 du 19 avril 2018, ont tous deux modifié la Délibération n°004/CENI/D/2018 du 28 janvier 2016 fixant l'organisation et les attributions du Secrétariat Exécutif National de la CENI, à laquelle est annexé l'effectif de son personnel. Ainsi, deux nouveaux services ont été mis en place, il s'agit du Service du Monitoring des Médias (SMM) et du Service Médico – Social (SMS). L'effectif du personnel militaire a également été révisé à la hausse afin de renforcer la sécurisation du site de la CENI après une évaluation à cet effet.

c) Au niveau des démembrements de la CENI

Il est à noter, à titre de rappel, que depuis son entrée en fonction marquée par la tenue de sa première assemblée générale en date du 29 octobre 2015, les démembrements de la CENI ont été mis en place de manière progressive suivant ses besoins, ses capacités financières et humaines. Les commissions électorales provinciales (CEP) ainsi que les commissions électorales de district (CED) ont été opérationnalisées dès Novembre 2015, tandis que les commissions électorales régionales (CER) et les commissions électorales communales (CEC) ont été mises en place au courant de l'année 2017.

Par délibération en date du 11 janvier 2018, il a été décidé la mise en place de Structures d'Appui Technique (SAT) dans 14 districts auprès desquelles la CED assure à la fois sa fonction et celle de la CEC. Au total, il a été mis en place 66 Structures d'Appui Technique comprenant au total 162 membres.

Pour l'opérationnalisation des démembrements, l'objectif ne se limite pas à la nomination des membres et du personnel, mais aussi de s'assurer de l'effectivité de leur prise de service, de leur efficacité et de l'accomplissement des obligations légales qui leurs-sont assignées.

2.1.1.2. Difficultés rencontrées et solutions adoptées

La difficulté majeure dans la gestion des démembrements de la CENI est le mouvement du personnel. La principale cause est l'affectation massive et fréquente des agents issus des départements ministériels, notamment les chefs d'antenne et les Chefs d'arrondissement administratifs qui sont membres d'office des CEC. Ceci a pour conséquence l'instabilité du personnel des démembrements. Les tableaux de l'*Annexe 1* et de l'*Annexe 2* mettent en exergue ces problèmes de mouvements au niveau des démembrements.

2.1.1.3. Recommandations

Pour y remédier, ou tout au moins atténuer les impacts de cette situation, il s'avère nécessaire de renforcer la collaboration par le biais de dialogue avec les départements ministériels concernés, notamment le Ministère de l'Intérieur, et de renouveler le cas échéant les protocoles d'accord existants.

2.1.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS

2.1.2.1. Prévisions et réalisations en 2018

L'année 2018 étant consacrée aux élections, le renforcement des capacités et les formations ont été cadrés dans les activités transversales à l'organisation des élections. Ils sont développés dans le rapport relatif à l'organisation des élections présidentielles 2018. Cependant, des formations relatives aux activités préparatoires des élections ont été programmées en 2018 :

- o En matière d'éducation civique électorale et de sensibilisation :
 - ✓ La formation de formateurs (FDF) des animateurs et des chargés d'éducation (les 119 chefs d'antenne) d'une durée de 2 jours dans les 6 chefs-lieux de province. Cette formation ciblait 238 participants dont 119 chargés d'éducation de la CENI et 119 animateurs sélectionnés parmi des jeunes des 119 districts. La sélection a été effectuée par les Présidents des CER et les Secrétaires permanents régionaux (SPR) de la CENI en collaboration avec les directeurs régionaux du Ministère de la Jeunesse et du Sport. Les 3 membres de chaque CEP ont participé également à cette formation.

Les ateliers se sont tenus dans les chefs-lieux de province selon le calendrier suivant :

Tableau 1 : Calendrier des ateliers d'éducation civique électorale et de sensibilisation par province

Dates de l'atelier	Lieux de l'atelier	
10, 11 et 12 juillet 2018	Antananarivo	
17, 18 et 19 juillet 2018	Toamasina	
24, 25 et 26 juillet 2018	Toliara	
31 juillet au 02 août 2018	Fianarantsoa	
07, 08 et 09 août 2018	Antsiranana	
21, 22, et 23 août 2018	Mahajanga	

✓ La formation des Secrétaires Permanents Régionaux (SPR) de la CENI en éducation civique électorale et sensibilisation, à l'Hôtel Le Louvre, du 13 au 14 Août 2018. Les SPR ont bénéficié de ce renforcement de capacité en leur qualité de structure hiérarchique et de coordination des démembrements de la CENI au niveau des districts de leur circonscription respective. Cette activité de partenariat avec l'Institut Electoral pour une Démocratie durable en

Afrique (EISA) entre dans le cadre de la professionnalisation que la CENI a compté parmi ses grands défis dans la conduite du processus électorale.

✓ La formation de formateurs à l'intention des OSC et des agents de la CENI centrale en matière d'éducation électorale organisée au Motel Anosy Antananarivo du 30 au 31 août 2018. Les bénéficiaires de cet atelier sont les organisations de la société civile sélectionnées au terme d'un appel à manifestation d'intérêt publié conjointement par la Commission Electorale Nationale Indépendante et l'Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique dans le cadre du projet d'appui aux transitions et processus électoraux. L'objectif dudit atelier est de donner aux organisations de la société civile un corps de formateurs en éducation civique et électorale qu'elles pourront mobiliser dans le cadre de leurs programmes respectifs.

o En matière de communication

Il s'agit de la formation des professionnels des médias des 6 provinces et des Rédacteurs en chef. En partenariat avec le Projet SACEM, une série de formations à l'intention des professionnels des médias et des rédacteurs en chef a été organisée au niveau des 6 chefs lieu de province. Les dites formations d'une durée de 3 jours étaient axées sur la gestion de la communication en période électorale. Le tableau montrant les cibles et les dates de réalisation de cette activité est présenté dans l'*Annexe 3.*

o En matière de gestion de la documentation et des archives

Un atelier de formation du personnel de la CENI d'une durée de quatre (04) semaines a été organisé à la Bibliothèque Nationale, suite à un accord de partenariat de celle-ci avec la CENI, dont les modules et le calendrier sont présenté ci-dessous.



Photo 3 Formation du personnel de la Documentation de la CENI à la BNM

Il s'est tenu dans la salle de réunion de la CENI pour l'ouverture, et à la Bibliothèque Nationale Malagasy quant aux séances techniques. Il a pour but d'améliorer la tenue de la bibliothèque et la gestion de la Documentation et des documents électoraux après les élections.

Tableau 2: Agenda de formation du personnel de la Documentation de la CENI

SEMAINE	PERIODE	MATIERES	
1	du 08 au 12 janvier 2018	Sciences de l'information documentaire	
	-	La Gestion des Documents administratifs	
2	du 15 au 19 janvier 2018	La bibliothéconomie	
3 et 4	du 22 janvier au 02 février 2018	Système Intégré de Gestion des documents et chaine documentaire Module d'administration Module d'acquisition Module de gestion Module de recherche Module de consultation et diffusion	



Photo 4 Les participants à la formation sur la documentation visitant un site de la BNM

Il est à noter que ledit atelier a été financé par le Budget de l'Etat de l'année 2017, dans le cadre du crédit « Opérationnalisation du Centre de Documentation ».

2.1.2.2. Impacts positifs des réalisations

La réalisation de ces activités de renforcement de capacités et de formations ont permis de constater que :

- Le nombre et la qualité des matériels de formations ont été satisfaisants.
- Tous les acteurs au processus électoral ont pu bénéficier de renforcement de capacités.
- Les bénéficiaires des formations ont retrouvé confiance à la CENI.
- Les séries de formations en vue de l'organisation de l'élection présidentielle 2018 ont créé de l'emploi pour les bénéficiaires.

2.1.2.3. Difficultés rencontrées et recommandations

Dans la plupart des cas, des activités sur le renforcement de capacités n'ont pas pu être réalisées faute de financement. De plus, certains matériels et/ou outils de formations ne sont pas arrivés à temps et ont engendré des impacts financiers et organisationnels au niveau des formations. Ainsi, il est suggéré à ce que l'enveloppe budgétaire allouée aux formations soit bien harmonisée avec les besoins. Il faut aussi amplifier la recherche de financement au sein des partenaires techniques et financiers.

2.1.3.COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS

La collaboration avec toutes les parties prenantes aux élections a été matérialisée par deux grandes catégories d'activités :

- La conclusion d'accord de partenariat entre la CENI et certaines catégories des parties prenantes telles que les OSC et les Départements ministériels ; et
- La tenue périodique des cadres de concertations au niveau national et territorial permettant aux parties prenantes de s'informer et de faire des échanges avec la CENI sur le déroulement du processus électoral.

2.1.3.1. Signature de conventions de partenariat

Une mention particulière mérite d'être soulignée pour encourager la responsabilisation et l'implication active autant des entités publiques que civiles dans l'accompagnement du processus électoral crédible et transparent.

La multiplication de la collaboration de la CENI avec des organismes rattachés des départements ministériels et /ou des ministères et de la société civile a marqué cette année. En effet, le nouveau rôle de régulation des médias et de sensibilisation de la CENI et la gestion d'un cycle complet du processus (avant, pendant et après l'élection) ont permis de développer des partenariats avec les ministères en fonction des volets d'activité et de leurs compétences. Les départements ci-après peuvent être cités entre autres : le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions et de l'ORTM, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministère de la Défense Nationale, ainsi que le Ministère des Postes et des Télécommunications et du Développement Numérique. Sachant que la CENI ne peut agir seule, les réalisations de ces nombreuses activités de partenariat ont contribué grandement à atteindre les objectifs de la CENI. Ainsi, entre autres, d'une part, par l'organisation avec la Direction Générale des Opérations du MPTDN durant la RALE 2017-2018 d'une sensibilisation de proximité par la mise à disposition d'un véhicule spécial dénommé « TIC BUS » pour permettre aux habitants des villes des communes rurales visitées de vérifier sur Internet leur inscription sur la Liste Electorale. D'autre part, par l'organisation avec l'ORTM des émissions diverses comme les débats télévisés ou les retransmissions en direct des événements importants du processus tels que le tirage au sort des numéros de parution des candidats dans le bulletin unique au niveau national. Par ailleurs, le travail de mobilisation des jeunes dans les structures régionales ou communales du Ministère de la Jeunesse et des Sports sur le vote responsable.

Par ailleurs, la signature de plusieurs conventions de partenariat avec la société civile est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire des relations de l'OGE avec les acteurs. Ces organisations de la société civile ont participé activement et régulièrement aux cadres de concertation de la CENI depuis leur lancement en 2016, en tant qu'invités mais aussi en tant qu'intervenants. Elles sont très actives et reconnues dans le milieu électoral et se sont investies avec objectivité dans la réalisation de leur mission avec ou sans financement. Il s'agit notamment de : « KMF-CNOE, Justice et Paix, Mouvement ROHY, Association HOPE, la plateforme TAFITA, etc. Il est à noter que d'autres projets de signature sont en gestation pour la suite du processus, notamment dans le milieu universitaire. C'est le cas, par exemple, de l'IEP pour la capitalisation des résultats des recherches dans le domaine des élections.

Il faut enfin mentionner la fructueuse collaboration avec les institutions et entités publiques telles que la HCC, le SAMIFIN, le BIANCO, l'ENAM, l'ININFRA, le Lycée Technique d'Alarobia, le BNGRC qui justifie l'expression « l'Union fait la force » et la pertinence du partenariat public-public, sans pour autant

déroger au principe d'« Indépendance » de chaque entité mais en capitalisant, d'une part, les investissements et acquis dans leurs domaines ciblés et, d'autres part, les valeurs et expertises nationales.



Photo 5 Signature de la Convention de partenariat entre la CENI et le Mouvement ROHY

2.1.3.2. Organisation des cadres de concertation

Des cadres de concertations au niveau National et au niveau des 119 districts ont été organisés à l'intention des organisations de la société civile, des partis politiques et des cadres de l'administration sous la supervision des PCED et des C

hargés d'éducation. Le principe est d'associer les différents acteurs pour avoir l'adhésion et l'appropriation de toutes les parties prenantes d'une part, et dans le but de promouvoir la transparence et l'ouverture dans le processus électoral d'autre part.

A l'issue des ateliers provinciaux d'appropriation du nouvel encadrement juridique des élections, les 119 CED ont également tenu des cadres de concertation au niveau des districts à titre de relai de ceux organisés au niveau central.

2.1.4.COOPERATION ET RELATION INTERNATIONALES

2.1.4.1. Prévisions et réalisations en 2018

Les activités de 2018 sont le prolongement des actions initiées pour préparer l'élection présidentielle de 2018 dont la sensibilité est assez marquée, tenant compte du contexte politique. En effet partant de l'objectif de la CENI d'assurer l'organisation et la gestion d'élections crédibles et dont les résultats seront acceptés par tous, l'année 2018 est l'année de l'aboutissement des deux années de travail intenses-avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, nationaux et internationaux.

Dans ce sens, la CENI a répondu aux invitations de ces pairs, soit pour renforcer la capacité de ses responsables, soit pour recevoir et capitaliser les partages d'expériences acquises. Par ailleurs, un accent particulier est souligné quant au renforcement de sa place au sein des réseaux de compétences dans la gestion des élections, notamment francophones.

De même, les résultats assez prometteurs des activités menées depuis sa création en 2015 (de cadre juridique, d'amélioration de la Liste Électorale, de sensibilisation et de communication particulièrement sur le vote responsable, etc.), l'amélioration des méthodes et l'organisation de travail, le renforcement de la capacité de la CENI à mobiliser et à inclure les acteurs issus du milieu civil et politique dans le processus ont encouragé la communauté des partenaires financiers et techniques à débloquer les fonds nécessaires à l'approche de l'échéancier. En dehors des contributions assez importantes dans le cadre du Projet SACEM ou « Soutien Au Cycle Electoral à Madagascar », sous le leadership des Nations-Unies, des pays partenaires – membres ou non du Comité de pilotage (COPIL) dudit projet – ont apporté leurs appuis dans le cadre de la coopération bilatérale en cohérence avec la politique de la CENI et en complémentarité avec leurs contributions directes dans le « basket fund ». Cette augmentation significative des contributions et des financements sont les fruits du travail d'une part de la CENI mais surtout du partenariat CENI/PNUD, avec l'engagement personnel du Président de la CENI et de la Représentante Résidente du PNUD. Force est de constater que durant les deux premières années, le- un gap de financement du processus a été enregistré, mais les résultats positifs par étape et par opération ont convaincu la communauté des bailleurs.

L'existence de la plateforme des bailleurs-gouvernement (GDS), dispositif de coordination et de mise en cohérence des aides au niveau de la Primature, a contribué à la mobilisation des partenaires financiers.



Photo 6 Signature de la contribution la République Fédérale d'Allemagne au Projet

2.1.4.2. Assistance électorale

Dans le cadre de son PTA 2018, les relations de partenariat entre la CENI et les Partenaires Techniques et Financiers ont permis de réaliser les activités prévues et qui sont la suite logique des actions entreprises en 2016 et 2017 :

- ➤ <u>Le PNUD</u>, toujours sur la base d'un document de projet intitulé « Appui aux activités préélectorales et aux acteurs politiques », a intensifié son soutien à la CENI :
 - ✓ Le projet a visé en premier lieu la vulgarisation du nouveau cadre juridique nouvellement adopté en mai 2018, la poursuite des travaux de conception des projets de loi sur le cadre juridique des élections. A cet effet, l'appui technique et financier a porté sur la réalisation des ateliers provinciaux au bénéfice des partis politiques, de la société civile et des médias, à part les démembrements de la CENI et les autorités locales. Des outils et supports comme des manuels et des recueils des nouveaux et de tous les textes sur les élections et les slides ont été distribués et partagés en version physique et électronique pour que les participants puissent les utiliser et relayer les informations recueillies.
 - ✓ Ensuite, à l'approche du scrutin, pour mettre en œuvre le plan de communication interne et externe (avec les parties prenantes au processus électoral) et le plan de sensibilisation et d'éducation électorale, il a procédé à la production des supports comme les spots, les kits de visibilité, les roll-up, les affiches, etc.
 - ✓ En outre, afin de renforcer les savoir-faire des démembrements et des membres des bureaux électoraux, les formations en cascade ont été financées par le Projet. Cette approche en cascade a été organisée pour la première fois et a donné des résultats positifs.
 - ✓ Par ailleurs, dans le but toujours de performer et sécuriser le fichier électoral ainsi que de concrétiser l'accès des électeurs aux informations, il a appuyé la CENI, d'une part, par la troisième vague de dotation de matériels adéquats pour opérationnaliser le système et d'autre part, par l'organisation des formations nationaux et provinciaux sur la manipulation du logiciel de traitement des résultats. A la demande du public et des candidats, le PNUD a financé la tenue d'une journée de portes ouvertes sur l'information du déroulement du processus et le logiciel de traitement des résultats.
 - ✓ Ensuite, le projet a contribué à la poursuite des activités de campagne de sensibilisation des électeurs dans le cadre de la RALE 2017-2018 et à l'opération conjointe de délivrance de jugement supplétif, de carte nationale d'identité et de basculement des bénéficiaires dans la liste électorale en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Pour diminuer le taux de désintéressement des jeunes et des acteurs politiques ainsi que les électeurs, le PNUD a contribué grandement au financement d'autres activités de sensibilisation telles que le sms broadcasting pour inciter les gens à aller vérifier la liste électorale, dynamiser les réseaux sociaux, la pose des grandes affiches au niveau des 22 chefs-lieux de Région, la production des kits de visibilité (tee-shirts, banderoles, etc.).
 - ✓ Enfin, pour la réussite du processus et du scrutin, le financement du transport, la production des matériels sensibles et la mise à disposition d'experts pour accompagner la CENI dans plusieurs domaines tels que le cadre légal, la logistique électorale, la sensibilisation et la communication, l'informatique sont autant d'activités importantes du SACEM. Pour la logistique électorale, l'apport des experts a permis de mettre en place un dispositif de proximité de déploiement direct (HUB) des matériels sensibles venant directement d'Afrique du Sud. De même, l'appui des experts en communication et en éducation a permis de développer davantage les activités à destination des jeunes et des femmes ou des franges d'électeurs marginalisés (ex : formation avec EISA, production des activités mobiles de sensibilisation, etc.)
- L'Union Africaine (UA) a aussi concouru au soutien du processus en finançant plusieurs activités phares, ce en complémentarité avec le SACEM dont : le financement des missions de supervision des préparatifs et la formation des formateurs des bureaux électoraux du second tour ; la production des supports et émissions radiophoniques pour la sensibilisation des électeurs au vote

- et ce par le biais de la Coalition des radios ; la distribution des kits de visibilité pour les démembrements ; et la dotation aux CED des moyens de suivi des activités de sensibilisation de proximité faites par les radios membre du réseau de la coalition.
- L'ECES, dans le cadre du « Projet d'appui à la prévention et à la gestion de conflits et violence potentiels liés aux élections à Madagascar » ou PEV Madagascar, de nombreuses activités ont été réalisées pour accompagner le processus et surtout cette fois-ci pour prévenir les conflits. Il faut distinguer entre autres les activités marquantes suivantes : l'organisation des débats communautaires (sur les textes et pour prévenir les conflits), la conception et la publication d'un guide destiné au public et entités diverses pour faire connaître de manière ludique le rôle des Forces de l'Ordre ou FDS durant le processus électoral. De même, en continuité avec les activités de 2017, en partenariat avec la coalition des radios et les réseaux de partenaire-médias et sociétés civiles, les activités de sensibilisation et de mobilisation des acteurs locaux ont été poursuivies sous différentes formes sous les yeux attentifs des chefs d'Antenne au niveau des CED et des coordinateurs régionaux du PEV Madagascar en alerte précoce formés sur le processus. Les activités de monitoring médias ont beaucoup aidé la CENI dans le cadre du suivi de l'évolution de l'opinion publique en vue d'une prise de décision ou de mesure.
- ▶ Dans le cadre des activités œuvrées au sein des réseaux de compétence, la CENI a accueilli du 20 au 22 mars 2018 à l'Hôtel Colbert la 6e Assemblée Générale et le 6e séminaire international d'échanges du RECEF ou « Réseaux des Compétences Electorales Francophones ». Cette assemblée a vu la participation de 24 pays membres et a été l'occasion pour la CENI et ses pairs de partager aux acteurs de la société civile et politique les expériences des pays membres. Elle a permis également d'avoir un feed-back sur le point de vue des CENI francophones de l'expérience malgache qui, de manière générale, est félicitée et soutenue par ses pairs. D'où, la présence massive des experts et observateurs internationaux lors des scrutins pour soutenir ces efforts mérités.
- L'OIF, comme les années précédentes, continue de soutenir la CENI par l'organisation de la deuxième mission d'audit, qui a dû être décalée compte tenu des évènements survenus à Madagascar en avril 2018 cadre défavorable à l'audit malgré le calendrier initialement prévu se faire après la révision annuelle de la liste électorale. Les résultats de ce deuxième audit ont été faits en présence active des représentants des 36 candidats à l'élection présidentielle. Ils ont permis de confirmer officiellement sur le plan national et international la fiabilité du fichier électoral malgré les quelques imperfections détectées. Il faut souligner qu'à moyen et à long termes, l'audit va aussi permettre à la CENI une fois les élections réalisées, de se pencher de nouveau sur l'amélioration du fichier électoral partant des recommandations des experts de l'OIF. Enfin, dans le cadre de ses engagements et en continuité des activités initiées en 2017, elle a organisé un séminaire sur l'appropriation des textes électoraux et sur la gestion du contentieux électoral le 24 au 26 septembre à l'Hôtel Colbert à Antananarivo. La HCC et la CENI ont été organisateurs et bénéficiaires de ce séminaire d'information et d'échanges avec les experts. L'objectif était de renforcer, d'une part, les capacités des institutions impliquées dans le processus et, d'autre part, leur collaboration partant de la compréhension commune des textes. L'aspect contentieux électoral était également dans le programme et a fait l'objet de partage avec les experts de l'OIF dans l'objectif de mettre en évidence des bonnes pratiques et anticiper ensemble les difficultés. Enfin, concernant les activités dans le domaine médiatique, la mise à disposition d'un expert en régulation des médias a été faite pour l'accompagner à assumer correctement ce nouveau rôle ô combien délicat, vu les pratiques médiatiques et le contexte. Le rapport établi par l'expert restera un outil de travail important pour le futur. Par ailleurs, un quide des journalistes en version malagasy a été distribué.
- ➤ La CENI et <u>l'EISA</u>, en dehors des activités faites dans le cadre du projet SACEM, ont prolongé également leurs activités d'information, de formation et de sensibilisation comme en 2016 et 2017 en utilisant des approches et outils innovants et en mobilisant les électeurs marginalisés comme les personnes en situation d'handicap et les femmes (ex : Développement

de curriculum de formation ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes en milieu rural). Par ailleurs, dans le giron institutionnel, des sessions d'information à l'intention des parlementaires sur le cadre légal ont été organisées. Un atelier de validation de la CENI/OSC et un atelier des formateurs principaux sur l'éducation des électeurs ont été conduits avant les ateliers régionaux.

- ➤ D'autres activités ont été multipliées durant les trois mois précédant le jour « J », notamment, et entre autres, la formation des formateurs des délégués des candidats et la formation des représentants des candidats sur les opérations de vote, leur rôle, l'éthique et la déontologie. Ces activités ont été organisées au niveau des 6 chefs-lieux des provinces. Des activités de sensibilisation de proximité et sur les réseaux sociaux ont été intensifiées pour couronner le tout.
- ➤ Dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, les tractations auprès des pays et organismes internationaux ont porté leurs fruits pour compléter le gap de financement. A part le <u>Japon</u>, la <u>Chine</u>, la <u>Norvège</u>, <u>l'Union Africaine</u> et <u>l'Afrique du Sud</u> ont officialisé leurs contributions. <u>L'Union Européenne</u>, <u>l'Allemagne</u> et la <u>France</u> ont fait une deuxième contribution pour appuyer le processus sur des besoins exprimés par la CENI.
- ► <u>L'ECF-SADC</u> et <u>FES</u>, deux organes de prestige, ont apporté leur pierre à la construction d'un environnement démocratique via les médias et à la gestion efficace des élections en organisant, avec le financement de l'ECF-SADC, un atelier intitulé « Rencontre de la CENI avec l'ECF-SADC et atelier médias sur les élections ». L'objectif de cet atelier est de repenser aux manières de faire et d'interagir de l'Organe de gestion des élections (OGE) et des médias dans un esprit éthique et constructif.

2.1.4.3. Renforcement des compétences en expertise et en gouvernance électorale

Pour appuyer la CENI à faire face au scrutin de 2018, elle a été invitée ou a participé à des missions de visite officielle d'échanges ou d'atelier ou d'observation électorale. Dans ce sens, la CENI Madagascar a été présente ou a participé aux événements suivants :

- Deux représentants de la CENI (1 Commissaire Electoral et 1 Directeur) ont assisté à une formation sur les thèmes : « Cycle électoral, Système biométrique, Vote électronique » organisée par l'ITEC en Janvier 2018 à New Dehli (Inde)
- ➤ la participation d'un Commissaire électoral à une mission d'observation des élections législatives et municipale à El Salvador en mars 2018 ;
- une autre délégation dirigée par le Président de la CENI également invitée en Inde par son Ambassade pour une formation et visite officielle de la Commission Electorale Indienne en début mars 2018;
- la CENI, représentée par son Président et un responsable de la DSI, a été invitée à participer à la conférence des Organes de Création des Elections au Nigeria en avril 2018;
- deux représentants de la CENI (1 Commissaire Electoral et 1 Directeur) ont assisté à une formation sur le thème « Formation régionale pilote pour les observateurs électoraux à court et à long termes » organisée par la SADC du 1 au 12 Mai 2018 au « SHERATON HOTEL » Prétoria, Afrique du Sud.
- une visite de travail à Paris en juin 2018 auprès des directions et service en charge des élections du ministère de l'Intérieur, de la Préfecture et des organes en charge du contentieux, du contrôle de gestion des fonds de campagne et de la régulation des médias (Conseil d'Etat, CNCCFP, RCA). Cette visite a été financée par le Gouvernement français afin d'appuyer la CENI à assurer les nouveaux rôles que la loi lui attribue en matière de régulation des médias et de campagne électorale. Des représentants du Bureau Permanent et du Secrétariat Exécutif ont participé à cette visite de travail;
- le Président de la CENI a pris part aux études et échanges à l'occasion des élections générales au Québec en fin septembre 2018;

- ➢ le Président de la CENI et les responsables onusiens ont été invitée à une réunion avec les partenaires financiers à New York pour partager les bonnes pratiques malgaches en matière de gestion des élections au début du mois d'octobre 2018 ;
- trois représentants de la CENI ont aussi assisté à une formation pour la gestion des élections dans les processus électoraux en Corée du Sud en octobre 2018.

2.1.4.4. Analyse des réalisations

Globalement, la réussite du partenariat et la réponse positive des bailleurs aux tractations de la CENI sont à l'origine due à la disponibilité des documents de planification et de la politique de l'organe qui retracent bien sa vision, ses objectifs et ses activités par programme. Il faut souligner que cette vision et ces objectifs ont reçu l'adhésion de tous et sont devenus les maîtresmots dans le milieu électoral. Ces documents de stratégie ont permis de mettre à la disposition des PTF un outil de cadrage de leurs interventions et renforcer le leadership de la CENI dans la conduite des négociations et des réalisations.

Par conséquent, les partenaires ont agi de manière synergique et cohérente dans le choix de leurs domaines ou projet d'intervention. L'existence des dispositifs de coordination et des dialogues à la fois politiques et techniques n'a fait que faciliter les démarches tout le long de cette étape de réalisation du calendrier électoral. Nous espérons que l'ensemble de la communauté des bailleurs continuent à travailler dans ce sens pour les prochaines étapes de réalisation du calendrier dont la tenue des élections parlementaires et communales au titre de l'année 2019.

> Les impacts positifs des résultats obtenus

- ✓ La disponibilité à chaque début d'exercice budgétaire des documents de stratégie (PTA, Document de stratégie sectoriel, PMO, etc.) reste un atout majeur pour la CENI dans sa démarche de négociation et d'arbitrage. En effet, contrairement aux affirmations sur la pression de la communauté internationale, l'affirmation du leadership de la CENI tout le long de cette étape du processus s'est confirmée, les bailleurs ont apprécié. Le développement et la mise en place des dispositifs de concertation, d'information et d'échanges ont facilité les relations et la répartition des responsabilités entre les parties qui ont fait leurs preuves pour résoudre les problèmes durant les préparatifs de l'élection présidentielle (cadre spécial candidats ou institutions).
- ✓ Fort de son expérience des trois années d'existence (2015, 2016 et 2017), la confiance des bailleurs et des acteurs sur la CENI et ses responsables dirigés par son Président est maintenue malgré les discrédits et les spéculations faits à son égard dans la conduite des opérations. La confirmation par la HCC des résultats provisoires proclamés par la CENI démontre la pertinence du travail accompli malgré les imperfections constatées à certains endroits et moments du processus. Cette maturité et ce professionnalisme ont été maintes fois soulignés et partagés dans les rapports de nos partenaires techniques et financiers et des observateurs nationaux et internationaux. Au terme de cette première étape du processus et en évaluant la contribution des PTF, les partenaires techniques et financiers ont été à l'écoute, manifesté leurs soutiens et prodigué leurs appuis et conseils.

> Les difficultés rencontrées durant la réalisation des activités

- ✓ Le degré d'appropriation au sein de l'environnement politique mais aussi et surtout au sein des Partenaires Techniques et Financiers s'est amélioré. D'où, une bonne complémentarité des interventions. Cet acquis reste tout de même fragile et demande encore beaucoup d'investissement, de renforcement et de développement des dialogues politiques pour maintenir la confiance.
- ✓ La préservation des intérêts des uns et des autres pour veiller à leurs visibilités reste encore un des blocages pour une bonne coordination et d'instauration d'une synergie d'actions autour des priorités de la CENI telles que fixées dans ses documents stratégiques.

✓ Le retard de prise de décision stratégique de l'Etat malgache, comme le cas de la validation du texte sur les élections, semble avoir déstabilisé les opérations et perturbé les engagements des partenaires techniques et financiers. Cependant, le gap de financement a pu être comblé à la veille et pendant le scrutin.

Conclusion partielle et perspectives pour l'année suivante

✓ Le taux de réalisation de ces activités est estimé à 90%. Le maintien des acquis et des bonnes pratiques dans le cadre de la coopération est de mise pour qu'ils perdurent lors de la réalisation des autres types d'opération prévus se tenir si l'on maintient le calendrier électoral de 2019 établi sur la base des dispositions constitutionnelles et légales en vigueur. Par ailleurs, tenant compte des aspects sur lesquels la CENI a été violemment critiquée, la recherche de partenariat et d'appui pour l'amélioration de la liste électorale (basculement de la liste alphanumérique au biométrique) et de la sensibilisation des électeurs ainsi que le renforcement de son indépendance technique reste une perspective de taille.

> Recommandations

Pour maintenir les acquis en matière de coopération internationale et de partenariat, il est recommandé de :

- ✓ renforcer le dispositif de coordination des bailleurs, la plateforme GDS au niveau de la Primature car cela permet de renforcer la cohérence des actions entre Gouvernement, CENI et PTF :
- ✓ poursuivre le lobbying pour la suite de la réalisation du calendrier électoral mené par le Gouvernement et les Nations-Unies au titre de 2019 ;
- ✓ concernant la mobilisation et le financement de la Société civile, une plateforme d'échange CENI, PTF et OSC est à mettre en place pour un soutien coordonné et cohérent de la Société civile par rapport au plan de mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de la CENI ;
- ✓ pour le partenariat public-privé ou 3P, le Gouvernement et les PTF sont invités à tenir compte des acquis de manière à bien canaliser et rationaliser les financements (ex : appui du cadre légal à la suite de la collaboration entre HCC, BIANCO, SAMIFIN et ordre des Avocats ; financement des activités de sensibilisation suite à la collaboration entre ORTM, Coalition des radios, Ministère de la Communication et CENI, etc.).

2.1.5. MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE PILOTAGE DES ACTIVITES

Pour bien préparer l'organisation des élections de 2018, la CENI a mis en œuvre un plan opérationnel soutenu par des chronogrammes et des budgets de programme bien établis avec des stratégies claires liées aux diverses opérations électorales et avec les ressources disponibles (humaines, matérielles et financières). A cet effet, à partir de l'année 2016, la CENI a mis en œuvre un Plan de Travail de Pluriannuel (PTP) appuyé par des Plans de Travail Annuel (PTA) et un système de pilotage et de suiviévaluation de ses activités. Depuis l'année 2018, appuyée par le Projet SACEM, la CENI a mis en œuvre un PTA intégré CENI – SACEM pour bien piloter toutes les activités relatives à la préparation et à l'organisation des élections.

A titre de rappel, dans son PTP, la CENI a défini comme *vision* une : « *Gouvernance électorale crédible et démocratique* ». Ce PTP est constitué par trois axes stratégiques dont :

- > Axe N°1 : Consolidation des acquis démocratiques,
- > Axe N°2 : Amélioration de la gouvernance électorale,
- > Axe N°3: Education électorale et communication.

2.1.5.1. Les réalisations en 2018

Parmi les activités prévues pour l'année 2018 en matière de planification stratégique, la CENI a pu :

- mettre en œuvre le système de pilotage et de suivi-évaluation des activités mis en place depuis 2016.
- > effectuer l'élaboration et la présentation en public du rapport d'activités annuel 2017;
- concevoir, élaborer et mettre en œuvre le PTA intégré CENI SACEM 2018 ;
- ➤ mettre en œuvre un système de suivi de l'exécution du budget de programme 2018. En effet, sous l'encadrement du Ministère des Finances et du Budget, la CENI a pu suivre son Plan d'Actions Sectorielles Prioritaires (PASP) qui couvre les années 2017 à 2020. Ce plan a permis l'inscription du budget de la CENI dans la Loi des Finances 2018 avec trois programmes prioritaires : (i) Administration et coordination, (ii) Mise en œuvre du processus électoral, et (iii) Education civique électorale et communication ;
- évaluer périodiquement sa performance à l'aide des indicateurs définis dans son Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui couvre la même période;

En outre, dans le cadre de la préparation aux élections présidentielles du 07 Novembre 2018, la CENI a décidé d'organiser une retraite de travail à Toamasina, afin de finaliser et de peaufiner toutes les activités à entreprendre par le biais de tout son personnel et de ses démembrements. Les objectifs de cet atelier de retraite étaient :

- l'appropriation commune par le Bureau Permanent et le Secrétariat Exécutif du calendrier électoral et du chronogramme opérationnel;
- o la préparation et le passage en revue des activités à prendre en charge à travers différentes directions techniques, sous la supervision des membres du Bureau permanent ;
- la promotion des règles d'éthique et de déontologie électorales dans la prise en charge des activités du processus électoral.

Les participants à cette retraite étaient :

- les Membres du Bureau permanent de la CENI
- les Cadres de la CENI composés par :
 - le Secrétaire Exécutif National: 1
 - le Secrétaire Exécutif Adjoint : 1
 - 8 Directeurs
 - 10 Chefs de Service
 - 2 Personnels d'appui et
- 2 responsables au niveau du Projet SACEM

Au total, cette retraite a regroupé trente-trois (33) participants dont trente (31) de la CENI et deux (02) du Projet SACEM.

2.1.5.2. Analyse des réalisations

> Les Impacts positifs des résultats obtenus :

La réalisation des activités ci-dessus a permis de :

- Assurer le pilotage et le suivi-évaluation des activités de la CENI à travers des chronogrammes définis et validés en Assemblée Générale,
- Eclairer et accompagner le Bureau Permanent de la CENI dans les prises de décisions basées sur des informations factuelles,
- Evaluer le progrès réalisé par rapport aux objectifs fixés en utilisant des indicateurs de performance,
- Appuyer la mise en œuvre des stratégies liées aux diverses opérations dans le processus électoral (Amélioration du système de collecte des informations dans la la RALE, Stratégies d'éducation et de sensibilisation électorales, Amélioration de l'encadrement juridique des élections, Plan de formation du personnel électoral au niveau central et au niveau des démembrements, etc.
- Appuyer l'élaboration, l'exécution, et le suivi-évaluation du Budget Programme de 2018,
- Mieux coordonner et piloter les interventions du Projet SACEM dans les activités de la CENI,

- S'approprier du calendrier électoral et du chronogramme opérationnel pour toutes les activités relatives à l'organisation des élections.
- > Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités et les solutions adoptées pour les surmonter.

Au niveau central, la maîtrise et l'utilisation des outils de planification sont encore à renforcer, surtout en matière de suivi-évaluation et définition des indicateurs. En effet, des retards accumulés sont parfois observés dans la collecte des indicateurs de résultats au niveau de chaque direction. L'outil est nouveau pour la plupart du personnel, aussi bien au niveau central qu'au niveau des démembrements, ce qui a entraîné parfois des difficultés dans le suivi et l'évaluation des activités à leur niveau (retard des rapports d'activités, indisponibilité des indicateurs de suivi, etc....). Il a fallu apporter de manière systématique des réajustements, voire même des corrections dans les documents à fournir, ce qui provoque parfois des retards dans la réalisation des activités.

Conclusion partielle et recommandations

Le Taux de réalisation des activités relatives à la Mise en œuvre du système de pilotage des activités est estimé à 95%. En conclusion, pour avoir une bonne performance dans le pilotage des opérations liées au processus électoral, les cadres du Secrétariat Exécutif ont encore besoin de renforcement de capacités en matière de planification stratégique. Il est souhaité à ce que ce renforcement de capacités soit en provenance des Partenaires Techniques et Financiers internationaux.

2.2. PROGRAMME 2 : MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL

2.2.1.ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS

Le 11 mai 2018, les textes de lois soumises à l'examen de la HCC ont été promulguées et publiée dans le journal officiel. De ce fait, toutes les activités non réalisées depuis l'année 2017 ont été reprises. Il en est ainsi de l'étude des nouvelles dispositions, de la mise en place du comité de vulgarisation des textes pour la réalisation des ateliers de vulgarisation.

Les diverses activités prévues dans cette rubrique ont été planifiées dans le but de mettre au même niveau la connaissance de toutes les parties prenantes sur les nouvelles dispositions légales. Il en est ainsi également des électeurs car les ateliers provinciaux sont prolongés au niveau des districts par les cadres de concertation organisés par les démembrements de la CENI à cet effet.

a) Appropriation du nouvel encadrement juridique des élections

A la promulgation des nouvelles lois relatives aux élections, il a été tenu au niveau de la CENI au sein de la sous-commission opérations électorales, dix séances de travail d'analyse et de lecture des nouvelles dispositions, tout d'abord aux fins de lecture commune interne, mais également dans le cadre de l'élaboration du chronogramme de l'élection du Président de la République. Les résultats des séances de travail ont permis d'élaborer les outils à utiliser pour les travaux du comité de vulgarisation chargé de la large diffusion des nouvelles dispositions légales.

A l'issue de ces travaux, les actes règlementaires et administratifs relatifs à l'organisation des deux tours de l'élection présidentielle ont été esquissés. Et les travaux ont été présentés à l'Assemblée Générale qui en a fait appropriation à son tour.

b) Elaboration et large diffusion du nouveau recueil des textes

Le délai d'adoption des décrets d'application des nouvelles lois, notamment pour l'élection présidentielle, a permis d'élaborer à temps la maquette du recueil des textes en vue de leur large diffusion et destinée à l'usage des ateliers d'appropriation. Le recueil est obtenu à partir des textes suivants :

- la Constitution;
- l'ordonnance n°2001-003 du 18 novembre 2001 portant loi organique relative à la Haute Cour Constitutionnelle ;
- la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums ainsi que la décision de la HCC sur le contrôle de constitutionnalité dudit texte ;
- la loi organique n°2018-009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République et la décision de la HCC portant sur le contrôle de constitutionnalité dudit texte ;
- la loi organique n°2018-010 du 11 mai 2018 relative à l'élection des Députés à l'Assemblée nationale ainsi que la décision de la HCC sur le contrôle de constitutionnalité dudit texte ;
- la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale indépendante » ;
- le décret n°2018-640 du 29 juin 2018 fixant les conditions d'application de certaines dispositions de la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 ;
- le décret n°2018-641 du 29 juin 2018 portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle anticipée ;
- le décret n°2018-642 du 29 juin 2018 fixant les modèles de certaines pièces à fournir par tout candidat à l'élection présidentielle anticipée ;
- le décret n°2018-643 du 29 juin 2018 fixant le montant de la contribution des candidats aux frais engagés par l'administration pour l'élection présidentielle anticipée ainsi que leurs modalités de remboursement et de reversement;
- le décret n°2018-644 du 29 juin 2018 fixant les modalités d'organisation de l'élection présidentielle anticipée.

Le recueil, généralement destiné aux participants des ateliers de vulgarisation a été édité en quatre cent (400) exemplaires environ avec l'appui financier du projet SACEM. L'édition a été faite en version française uniquement. Et c'est le seul point faible de l'activité.

c) Vulgarisation des nouveaux textes

Après la promulgation des trois nouvelles lois par l'instance compétente, ainsi que l'adoption des décrets d'applications en vue de l'organisation de l'élection du Président de la République, il a été mis en place, tel que prévu par les documents de planification pour l'année 2018, le comité de vulgarisation des nouveaux textes. Le comité regroupait les représentants de plusieurs entités entre autres : la CENI, la HCC, le Conseil d'Etat, des départements ministériels tels que le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, les organes de contrôle tels que le BIANCO et le SAMIFIN, des organisations de la société civile dont le mouvement ROHY et l'ordre des avocats. En dix séances de travail, avec l'appui financier et technique du projet SACEM par la mise à disposition d'un expert juriste, le comité s'est fixé les résultats suivants :

- d'avoir une lecture commune des nouvelles dispositions légale;
- de concevoir les modules de présentation pour les ateliers provinciaux de vulgarisation ;
- d'élaborer la méthodologie/stratégie à adopter durant les ateliers ;
- d'identifier les dispositions/activités commune à prendre ou à faire née des nouvelles dispositions ;
- de concevoir les brochures de vulgarisation à mettre à la disposition du public cible ;
- d'assurer la tenue des ateliers provinciaux d'appropriation du nouvel encadrement juridique.

La première réunion a eu lieu le 27 juin 2018. Au cours de ses réunions, le comité réunissait en moyenne une vingtaine de représentants des entités cités ci-dessus. Sous la co-présidence de la CENI et de la HCC, la lecture commune des nouvelles lois et des décrets a été faite par thématique. Au cours des travaux, en parallèle avec la lecture commune, ont été également élaborés les modules pour les ateliers d'appropriation ainsi qu'une brochure synthétisant les points généraux traités par les nouvelles dispositions. Les travaux ont été clôturés par la validation de tous les outils d'appropriation. Pour atteindre les résultats fixés par les TDR, la conduite des travaux a été réalisée suivant l'agencement par thématique tel que :

- la liste électorale et le droit de vote.
- la candidature
- la campagne électorale
- les opérations de vote
- le traitement et publication des résultats
- le contentieux électoral.

Les séances de travail du comité de vulgarisation ont été très fructueuses et ont permis de savoir le point de vue de chaque entité sur la lecture et la conception des nouvelles dispositions ainsi que de coordonner toutes activités de vulgarisation des textes qui, au départ ont été disparates et initiées séparément par chaque département. Cela a également permis à enrichir le contenu des activités de vulgarisation tant techniquement qu'en matière de ressources humaines. Toutefois, les travaux de lecture commune ont des limites. Cela se constate par la situation actuelle. Malgré les discussions et mises en accord, des discordances subsistent dans la compréhension et l'interprétation des textes.

d) Tenue des ateliers provinciaux d'appropriation du nouvel encadrement juridique

A l'aide des outils élaborés par le Comité de Vulgarisation, il a été réalisé au niveau des six provinces, des ateliers intitulés « ATELIER D'APPROPRIATION DU NOUVEL ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS », avec l'appui financier du projet SACEM. Les ateliers consistaient à livrer au public cible, les produits des travaux du comité, qui portaient principalement sur les différentes dispositions légales régissant chaque étape du processus électoral, de l'enrôlement des électeurs jusqu'à la proclamation des résultats définitifs.

En parallèle avec l'atelier, ont également été réalisées des portes ouvertes faisant connaître la HCC avec ses attributions classiques et la HCC avec ses attributions en tant que juridiction électorale pour l'élection présidentielle ; ainsi que le manuel de procédure en matière de contentieux électoral.

Cette série d'ateliers a pour objectif l'appropriation du nouveau cadre légal du processus électoral, l'harmonisation de sa compréhension par l'ensemble des parties prenantes, et la compréhension des règles relatives au contentieux électoral permettant aux parties prenantes de faire valoir leurs droits et réclamations. Cet objectif général s'éclate en trois objectifs spécifiques bien définis à savoir :

- **OS1**: Passer en revue les dispositions essentielles des nouvelles lois électorales.
- **OS2 :** Faire mieux connaître les organes chargés de gérer les élections et les contentieux ainsi que les procédures applicables.
- **OS3**: Accorder les parties prenantes sur une compréhension commune du cadre légal.

Les cibles des ateliers étaient tout d'abord les partis politiques, premiers acteurs, les organisations de la société civile, les médias et les démembrements de la CENI qui vont servir de relais pour la diffusion des textes à l'intention des électeurs, et enfin l'Administration Territoriale.

A l'exception des autres provinces, pour la province d'Antananarivo, il a été tenu un atelier d'une demi-journée le 12 juillet 2018, conjointement avec la HCC à l'Hôtel CARLTON, et qui portait uniquement sur la thématique « candidature ». Il regroupait cent soixante-huit (168) participants. Pour les cinq autres provinces, chaque atelier durait deux jours dont l'ordre chronologique de la tenue de ces ateliers provinciaux, ainsi que le nombre de participants sont présentés dans l'**Annexe 4**.





Photo 7 Atelier d'appropriation du nouvel encadrement juridique des élections à l'Hôtel Carlton Anosy le 12 Juillet 2018

e) Conclusion partielle et recommandations

Les cadres de concertation et réunions d'appropriation organisés par les démembrements de la CENI et les organisations de la société civile ont eu des échos positifs d'après les appréciations des participants.

A l'issue de l'exploitation des fiches d'évaluations par atelier, faites par les participants, les recommandations suivantes ont été répertoriées :

- la duplication des outils en version malgache et en version française ;
- la mise à disposition de documents pour ceux qui vont assurer les relais ;
- la conception de maquette pour une vulgarisation par les médias.

2.2.2.ACTIVITES RELATIVES AUX OPERATIONS ELECTORALES

Les activités relatives aux opérations électorales mises en œuvre par la CENI ont porté sur les activités qui se rapportent : (i) au recensement et établissement de la liste électorale, (ii) l'amélioration de la gouvernance électorale à travers la normalisation des bureaux de vote, et (iii) l'amélioration de la logistique électorale.

2.2.2.1. Recensement électoral et établissement de la liste électorale

La particularité de la révision annuelle de la liste électorale est que l'arrêtage définitif de la liste au 15 avril 2017 a été réactualisé au 15 mai par la Loi Organique n° 2018-008 du 11 mai 2018, laquelle a apporté aussi des innovations en matière de recensement électoral et d'établissement des listes électorales. Il faut se rappeler que l'objectif est d'avoir une liste électorale inclusive et exhaustive.

a) Les activités prévues en 2018 :

A titre de rappel, les activités classiques prévues par l'ancien code électoral, la loi organique 2012-005 du 22 mars 2012, et qui sont toujours validées par la nouvelle Loi Organique n° 2018-008 du 11 mai 2018, à réaliser au titre de l'année 2017-2018 sont les suivantes :

- Recueil des registres de transcription des Fiches de Recensement des Electeurs (FRE) au niveau de la CEC;
- Recensement des nouveaux électeurs et radiation des électeurs ayant perdu les qualités requises par la loi par fokontany, par la Commission Locale de Recensement des Electeurs (CLRE), du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018;
- Transmission des registres de recensement au niveau de la Commission Electorale Communale (CEC) pour contrôle et consolidation ;
- Transmission des registres consolidés au niveau des CEC/CID pour saisie et consolidation des données de la liste électorale;
- Impression des listes (CIR).
- Arrêtage provisoire de la liste électorale par la Commission Chargée d'Arrêter la Liste Electorale (CCALE) au 31 janvier 2018.
- Dépôt de la liste électorale arrêtée provisoirement au niveau du Fokontany pour être consultée par les électeurs et affichage de l'avis de dépôt ;
- Ouverture d'un registre ad' hoc et réception des réclamations et contestations des électeurs, déposées dans un délai de 20 jours à compter de la date du dépôt de la liste électorale;
- Transmission des réclamations reçues à la CLRE;
- Examen des réclamations par la CLRE et décision dans un délai de **7 jours** à compter de la date de la délivrance du récépissé de dépôt ;
- Correction de la liste électorale arrêtée provisoirement ;

Par la suite, il a été procédé à l'arrêtage définitif dont les principaux points sont :

- L'établissement des tableaux des additions et des retranchements par Fokontany/commune/district ;
- La transmission des corrections à la CED/CID pour impression de la liste définitive ;
- La transmission de la liste éditée à la Commission Chargée d'Arrêter la Liste Electorale (CCALE) pour la clôture définitive au 15 avril 2018 ;

Les principales activités de mise en conformité de la liste électorale aux nouvelles dispositions de la loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 ont été les suivantes :

- Enrôlement des électeurs omis lors de la clôture définitive du 15 avril 2018 après décision des Tribunaux de Première Instance ou TPI.
 - Consolidation du registre électoral national
 - Clôture définitive du registre national à la date du 15 mai 2018

-

b) Les principales réalisations

Succinctement, les résultats de la révision annuelle 2017-2018 se résume dans le tableau ci-après (voir Section 2.2.3.1. pour les détails) :

Tableau 3 : Evolution du nombre des électeurs suivants les résultats de la révision annuelle 2017-2018

Electeurs au 15 avril 2017	Additions	Retranchements	Electeurs au 15 avril 2018	Ordonnances	Electeurs au 15 mai 2018
9 222 918	1 103 922	423 521	9 903 319	10 280	9 913 599

Evolution du nombre des électeurs suivants les résultats de la révision annuelle 2017-2018

Ce qui accuse un taux d'augmentation de 7,49%, un taux largement supérieur à la moyenne annuelle des 10 dernières années (2 à 3%). C'est cette liste électorale arrêtée au 15 mai 2018 qi a été utilisée lors de l'élection présidentielle 1^{er} et 2nd tours de 2018.

Les additions comprennent les 250 000 nouvelles inscriptions à l'issue de la continuation de la collecte périodique des renseignements sur les nouveaux électeurs et les 129 000 bénéficiaires de cartes nationales d'identité suite à l'opération de jugements supplétifs d'actes de naissance initiée par le Ministère de l'Intérieur.

2.2.2.2. Amélioration de la gouvernance électorale à travers la normalisation des bureaux de vote.

La CENI s'est fixée comme objectif pour l'année 2018, la normalisation des bureaux de vote dans tout le territoire national. De par cette activité, les actions à entreprendre consistaient à :

- Harmoniser la base de données sur la liste électorale avec la liste et emplacements des bureaux de vote avant la clôture de la liste électorale au 15 avril 2018 ;
- Mettre à jour les données de base des bureaux de vote par rapport à la liste officielle des Fokontany;
- Mettre à jour la liste et l'emplacement des bureaux de vote suite à la promulgation de loi organique sur le régime général des élections ;
- Fixer la liste et l'emplacement des bureaux de vote avant la tenue du scrutin.

Ce faisant, les principales activités entreprises ont finalement débouché sur la mise en œuvre des dispositions de l'article 125 alinéa 3 de la loi organique n°2018-008 fixant à 700 le nombre maximum d'électeurs par bureau de vote.

Il a été alors nécessaire d'identifier des bureaux de vote ayant des électeurs plus de 700 pour chaque fokontany afin de procéder à leur éclatement. Par ailleurs des demandes de création des Bureaux de vote jugées fondées ont été prises en considération. Les demandes émanant des Fokontany ont été fondées sur :

- L'éloignement des localités concernées par rapport au centre de vote existant ;
- L'existence de facteurs de blocage naturels (rivières, etc.);
- La création de nouveaux Fokontany ;

La construction de nouvelles infrastructures publiques pouvant abriter des bureaux de vote.

Tableau 4: Situation des demandes de création de bureaux de vote

REPARTITION DES BUREAUX DE VOTE PAR PROVINCE			
PROVINCES	NOMBRE DES DEMANDES DE CREATION DE BV		
ANTANANARIVO	76		
ANTSIRANANA	39		
FIANARANTSOA	76		
MAHAJANGA	111		
TOAMASINA	126		
TOLIARA	649		
TOTAL	1077		

Le nombre des demandes de création de nouveaux BV reçu a été 1077. Or, la CENI a-arrêté les quatre critères de choix d'acceptation suivants, à savoir :

- Séparés par des rivières, enclavés et/ou isolés ;
- Eloignement de plus 5 km par rapport au BV d'origine ;
- FKT existants sans BV ou FKT nouvellement créés ayant plus de 100 électeurs ;
- Problèmes sociaux.

Tableau 5 : Critères de création de Bureau de vote

CRITERES D'ACCEPTATION	NOMBRE DE BV	
Demandes fondées sur ces critères	729	
BV ayant des électeurs < 100	211	
BV à créer validés par le Bureau Permanent	518	

Après l'application de ces critères, les BV qui ont rempli ces conditions sont au nombre de 518 BV.

a) Les principales réalisations :

A partir du nombre des BV des dernières élections communales, le tableau ci-dessous nous montre la situation des bureaux de vote après les travaux de normalisation. Quels que soient les motifs de la demande, la CENI a décidé de ne pas procéder à la création de nouveaux BV à moins de 100 électeurs en 2018, sans toutefois supprimer ceux dont l'effectif état déjà inférieur à ce seuil.

Tableau 6 : Evolution du nombre de Bureaux de vote avant et après éclatement

BV lors de l'élection élections présidentielle de 2013 EV lors des élections communales en 2015		BV ayant plus de 700 électeurs éclatés	BV créés	Nombre des BV après normalisation en 2018
20 001	20 069	4 265	518	24 852

Un Atlas électoral permettant la localisation de tous les bureaux de vote sur le territoire national jusqu'au niveau des fokontany, réalisé par la CENI en collaboration avec le projet SACEM et la FTM, est disponible sur le site web de la CENI.

b) Les difficultés rencontrées

Les problèmes rencontrés sont essentiellement :

- Difficultés de trouver des emplacements pour les nouveaux bureaux de vote issus de l'éclatement pour la plupart des cas (ANALAMANGA, DIANA, SOFIA, BOENY, etc.).
- Nécessité de recueillir préalablement l'avis des responsables au niveau des Fokontany, en ce qui concerne l'emplacement des nouveaux BV et les quartiers/Hameaux à regrouper dans les nouveaux BV;
- Changement de centre de vote, faute d'infrastructures dans le centre de vote existant ;
- Imprécision dans les données émanant des CED sur l'emplacement des nouveaux bureaux de vote ;
- Promulgation de la Loi n° 2018-011 du 11 juillet 2018 modifiant et complétant la Loi n° n°2014-020 du 27 septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes. Suite à la promulgation de cette loi, les données de base ayant servi à la révision annuelle de la liste électorale (RALE 2017-2018) devaient être mises en cohérence. Pourtant, la liste et l'emplacement des bureaux de vote devant être fixés, à au moins 60 jours avant le scrutin, les travaux de mise à jour ont été limités à la vérification des Fokontany dont le rattachement aurait pu changer ou des Fokontany qui ont été supprimés de l'ancienne base de données administrative.

c) Solutions adoptées

Après la publication de la liste et l'emplacement des bureaux de vote des travaux d'assainissement du fichier ont été réalisés. Ils consistaient à rectifier les erreurs matérielles identifiées dans l'identification des bureaux de vote (précisions sur la dénomination des centres de vote et des bureaux de vote, précisions sur l'identification des infrastructures et/ou les salles abritant les bureaux de vote. Des erratums y ont alors été apportés.

Concernant le défaut d'emplacement, les démembrements de la CENI ont été mobilisés dans ce sens pour identifier et mettre en œuvre les solutions adéquates avec l'appui des responsables de la CENI (Descente sur terrain, négociation avec les propriétaires des locaux...)

Ces réalisations ont servi à la finalisation de l'établissement de l'Atlas électoral dont la nécessité n'est plus à démontrer pour la conduite du processus électoral en général.

De plus, les solutions mises en œuvre ont permis à la CENI de fiabiliser les travaux d'impression des bulletins uniques dont le nombre par bureau de vote et l'affectation devaient correspondre fidèlement à la base de données mises à jour.

Enfin, les modifications intervenues après la publication de la liste et l'emplacement des bureaux de vote ont été formalisées à travers des délibérations.

2.2.2.3. Amélioration de la logistique électorale

A titre de rappel, la présente section retrace les principales activités de la CENI en rapport à la Logistique Electorale. Dans le cadre de la préparation des grandes échéances électorales, la CENI devait :

- Etudier et déterminer ses besoins en équipements et fournitures nécessaires à l'exécution de ses missions d'organisation et de supervision des élections ;
- Identifier les besoins électoraux en matériels, imprimés et fournitures nécessaires au bon fonctionnement des bureaux de vote ;
- Etablir le tableau de répartition desdits matériels, imprimés et fournitures électorales aux utilisateurs à tous les niveaux (Région, District, Commune, Centre de vote, Bureau de vote) ;
- Contrôler et faire le suivi de l'acquisition (contrôle qualité et quantité) et l'acheminement desdits matériels, imprimés et fournitures électorales jusqu'aux bureaux de vote ;
- Gérer et mettre à jour la situation des stocks en matériels, imprimés et fournitures électorales ;
- Répartir et assurer l'acheminement des documents électoraux à tous les échelons.

a) Les Prévisions :

- Finalisation des études et des travaux préparatoires sur la logistique électorale ;
- Conception et validation de nouveaux imprimés et outils faciles à maitriser ;
- Conception et test de fonctionnalité du logiciel de gestion des imprimés sensibles
- Amélioration de la tenue de la comptabilité sur la logistique électorale (Nomination de dépositaire comptable au niveau du siège, tenue du livre journal sur les matériels électoraux...);
- Organisation de séance de travail en interne sur les problèmes liés à la logistique électorale (Conditionnement, transport, ramassage et collecte, accès zone rouge, CID, exploitation, etc.) résultats;
- Conception des plans opérationnels spécifiques pour les scrutins à suffrage universel direct et pour les scrutins à suffrage universel indirect et des TDR des transports des différentes opérations logistiques électorales;
- Organisation de séances de travail pour la fixation des besoins relatifs à l'élection présidentielle ;
- Mise à jour des plans d'acheminement des matériels et imprimés électoraux ;
- Organisation de séances de travail pour la mise à jour des plans d'acheminement des imprimés et matériels à importer ;
- Acheminement des papiers listing et de la liste électorale vers les régions et districts ;
- Mise à disposition des moyens logistiques nécessaires à l'organisation des élections (Acquisition de matériels, outillages et fournitures spécifiques à la logistique électorale tels : Gerbeur électrique, diable de manutentions...) ;
- Acquisition des matériels, fournitures, imprimés et documents électoraux (SACEM)
- Acquisition des imprimés et documents électoraux (Cartes d'électeur, imprimés sensibles et ordinaires, etc.).

b) <u>Les réalisations</u>

En début d'exercice, les activités ci-après citées ont été réalisées :

- Collecte des données en vues de PTA 2018 ;
- Mise à jour d l'inventaire des matériels électoraux et autres auprès des CED;
- Etablissement de canevas des différents (premier tour et second tour) plans locaux de logistiques en vue des élections à réaliser en 2018 ;
- Finalisation des études sur l'établissement des HUBS pour le redéploiement des imprimés sensibles vers les Districts ;
- Finalisation des études sur les divers plans propres aux zones à difficile d'accès : fokontany, commune et districts en vue de d'établir et établissement de plans détaillés et spécifiques y afférents;
- Prospection de compagnies aériennes pouvant fournir des services en déploiement et ramassage héliportés aux élections et contractualisation des démarches y afférentes ;
- Finalisation des études et validation des besoins en matériels et imprimés électoraux pris en charge par le projet SACEM/PNUD : bulletins uniques, procès-verbaux, enveloppes inviolables.
- Consolidation des plans reçus des CED : Communes vers les bureaux de vote et districts vers les communes.

Au fur et à mesure de l'évolution du contexte juridico-politique qui prévalait en 2018, les activités liées à la logistique se sont progressivement précisées.

Au lendemain de la promulgation des lois organiques les élections et la publication du Décret de convocation des électeurs, les grandes activités réalisées ont eu trait :

- Au déploiement des papiers listing (5+0 et 4+0) et des fournitures en vue de l'impression de la liste électorale définitive (l'impression s'est faite suite à la mise en application des nouvelles dispositions légales);
- Etablissement de divers manuels de procédures pour la gestion du centre de réception des imprimés sensibles du premier tour de l'élection présidentielle ;
- Finalisation des études sur les besoins en kits de vote avec leurs spécifications techniques ;
- Finalisation des plans d'acquisition des matériels, fournitures, imprimes et emballages;

- Finalisation des études sur les dispositifs de sécurisation du processus électoral;
- Etablissement des plans opérationnels avec les TDR des transports sur les 35 axes d'intervention ;
- Finalisation des spécifications techniques des matériels électoraux : urnes, encres indélébiles, cachets X, etc.

Il y a lieu par la suite de préciser que la mise à disposition d'un local servant de hangar pour les travaux liés à la logistique a permis à la CENI d'entamer les activités de conditionnement des matériels, ou fournitures ou imprimés qui ont été livrés partiellement et progressivement.

c) Les problèmes rencontrés

Organiser et préparer les opérations logistiques électorales des différentes élections requiert des moyens et matériels considérables ainsi que des ressources humaines qualifiées. La mise en œuvre des dispositifs sur la coordination en amont concernant la commande et l'acquisition des besoins est également essentielle. Certaines difficultés ont été enregistrées dans ce domaine.

Pourtant, la CENI ne disposait pas de local pour entreposer et maintenir en bon état les imprimés et matériels. De même, l'efficacité des préparatifs pour une opération logistique électorale quelconque requiert obligatoirement un local spacieux. La répartition et le colisage des documents et des imprimés électoraux, et tant d'autres travaux de conditionnement ont toujours souffert de ce manque.

d) Analyse des réalisations

L'analyse des points forts et faibles durant l'exercice de 2018 se résume dans le tableau d'analyse ci-dessous :

<u>Tableau 7: Comparaison des points forts et des points faibles, des opportunités et des menaces sur la logistique électorale</u>

FORCES

- Capacité à préparer des élections.
- Capacité à organiser les opérations logistiques électorales compliquées et dans un contexte évolutif.
- Capacité à organiser des opérations logistiques électorales dans un délai court avec les moyens existants.
- Etablissement à temps d'un calendrier électoral exhaustif et participatif, ainsi que des plans de mise en œuvre détaillés, comportant toutes les étapes et les activités à accomplir;
- Elaboration à temps des maquettes des imprimés électoraux, y compris celles des bulletins uniques de vote;
- Commande, livraison et déploiements des matériels et imprimés faits à temps;
- Disponibilité des prestataires et de budget dans tous les niveaux d'acheminement.
- Existence et mise à disposition des moyens logistiques aériens pour le ramassage des résultats.
- Disponibilité des termes de références (TDR) et de plans de déploiement à temps pour le transport vers les Districts.

FAIBLESSES

- Retard du commencement du colisage et du conditionnement à cause de l'inexistence de local.
- Retard des livraisons des matériels
- Insuffisance de suivi à destination.
- Des mesures de sécurité pas assez adaptées au contexte de certains bureaux de vote.
- Suivi pas assez efficace de la chaîne d'approvisionnement de matériels et d'équipement nécessaire aux élections.
- Promiscuité de l'entrepôt
- Insuffisance de locaux de stockage au niveau de la CENI et de ses démembrements rendant difficile l'entreposage des matériels acquis et surtout leur récupération après le scrutin.
- Déploiement par taxi brousse en deux temps réduisant la sécurisation des matériels.
- Insuffisance d'informations à la formation sur la destination des imprimés (fiches d'inventaire distribuées aux bureaux de vote).

- Le moyen de transport approprié, et adapté au contexte, qui peut souvent varier dans une même région, et en fonction des saisons;
- L'itinéraire de livraison efficace et moins coûteux, (système d'axe de transport suivant le contexte)
- L'échéancier de livraison (matériel disponible dans les bureaux de vote la veille de l'élection)
- Distribution des matériels, fournitures et imprimés électoraux par lot de district
- Disponibilité de la sécurisation durant le déploiement et acheminement.
- Capitalisation des acquis professionnels positifs permettant l'amélioration progressive de la gestion du processus électoral à Madagascar.
- Disponibilité de transmission de résultats par satellite. (Système scanner des procèsverbaux)

- Insuffisance de méthodes de travail de distribution des matériels et imprimés au niveau de CED.
- Non maîtrise des types d'imprimés au niveau CED.
- Déclaration de manquant sans preuve ou justificatif ni témoin.

e) Les perspectives

Pour la mise à jour du PTA 2019 et en vue des élections de 2019 :

- Suivi de la RALE;
- Inventaire des matériels auprès de démembrements ;
- > Descente sur terrain pour acquérir les réalités opérationnelles en vue d'une amélioration (Mise à jour du plan de logistique électorale).
- > Amélioration de la sécurisation des imprimés sensibles pour toutes les destinations ;
- Organisation d'une série d'ateliers de leçons apprises de l'élection présidentielle.

f) Conclusion partielle

Quoique peu visible dans le processus électoral, la logistique électorale est un des éléments clés de la réussite de l'organisation de l'élection de 2018. La logistique électorale est un domaine complexe et revêt un caractère transversal.

La réussite de tout processus électoral est fortement liée à la planification des opérations liées directement ou indirectement à la logistique électorale, notamment la conception, la commande, la production, la livraison et le déploiement des équipements et imprimés nécessaires. La maîtrise de ces étapes peut garantir à **80 %** la bonne réussite de l'ensemble des opérations électorales.

Enfin, il est important de noter que certaines activités prévues dans le PTA 2018 n'ont jamais été mises en œuvre, considération faite de leur interdépendance avec d'autres activités. Pourtant, la réalisation d'autres activités, principalement pour le compte d'autres axes d'intervention ont contribué à la réduction de l'écart du taux de réalisation de l'exercice 2018. La mise en place de l'atlas électoral, fruit de la collaboration entre le projet SACEM, la FTM et la CENI a ainsi comblé le défaut de réalisation de la cartographie électorale prévue pour des besoins essentiellement d'ordre logistique dans le PTA de 2018. Toutes ces activités réalisées en 2018 ont convergé vers la tenue et l'organisation de l'élection présidentielle de 2018 et seront en outre capitalisées pour l'organisation des élections législatives et/ou territoriales prévues se tenir cette année 2019.

2.2.3.GESTION DES BASES DE DONNEES ELECTORALES

2.2.3.1. Amélioration de la gestion des bases de données électorales

a) Les prévisions en 2018

La contribution au « Programme 2 : Mise en œuvre du processus électoral » fait partie de l'enjeu pour réaliser l'organisation des élections transparentes, crédibles, démocratiques et dans l'apaisement à Madagascar. Les résultats attendus dans ce programme sont d'atteindre 10 000 000 électeurs en 2018 et d'avoir un fichier électoral mis à jour et fiable, avec une Baseline de 9 222 918 électeurs en 2017 dont 45,71% femmes. Pour atteindre ces résultats, la CENI s'est focalisée sur l'augmentation du taux d'exhaustivité de la liste électorale et du taux d'exactitude des données collectées et saisies dans la liste électorale.

b) Les activités entreprises

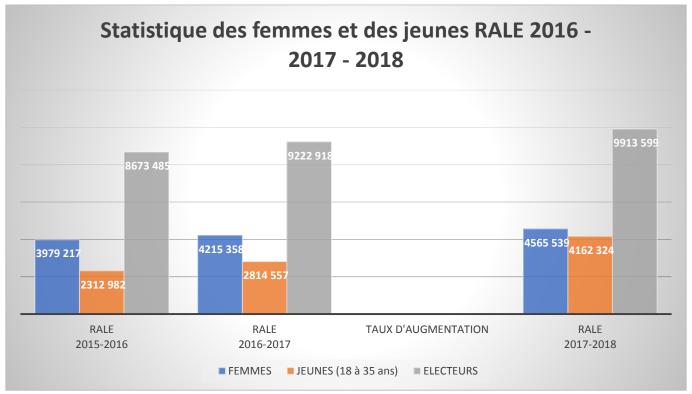
Les activités entreprises pour l'année 2018 en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des bases de données électorales sont :

- * Pendant la révision annuelle de la liste électorale
 - Saisie des additions et retranchements des électeurs
 - Traitement des doublons
 - Impression de la liste des additions et retranchements
 - Prise en compte des contestations, réclamations et correction
 - Saisie des données après contestations et réclamations
 - Traitement et consolidation des données au niveau CNTDI

c) Les réalisations

Lors de l'arrêtage de la liste électorale, pour la révision annuelle 2017-2018, le 15 mai 2018, le nombre d'électeurs inscrit est de 9 903 319 avec un taux d'augmentation de 7,38% dont 4 560 534 sont des femmes, soit 46,05% des électeurs. Au mois d'août 2018, en application de la nouvelle loi, la CENI a obtenu l'intégration par ordonnances de 23 153 électeurs omis pendant la révision annuelle de la liste électorale, et supprimé 12 873 doublons. Ainsi, le nombre d'électeurs dans la liste électorale devient 9 913 599 à cette date, et le taux d'augmentation de l'inscription sur la liste électorale entre 2016 – 2017 et 2017 – 2018 est passé de 6,33% à 7,49%.

En outre, les taux d'inscription des jeunes (18 à 35 ans) et des femmes dans la liste électorale ont connu aussi une augmentation entre 2017 et 2018, notamment celui des jeunes, en passant respectivement de 30,52% à 41,99%, et de 45,71% à 46,05%. Le **Graphe 1** ci-dessous montre ces évolutions, dont les tableaux correspondants se trouvent en **Annexe 5**.



Graphique 1 : Evolution du taux d'inscription des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2018

L'impression de la liste électorale a été réalisée en trois étapes :

- 1^{re} étape: Impression de la liste électorale provisoire, du 05 au 11 février 2018, effectuée dans 16 sites à savoir: Analamanga, Vakinankaratra, Itasy, Boeny, Betsiboka, Melaky, Sofia, Diana, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra, Ihorombe, Amoron'i Mania, Atsimo Andrefana, Menabe, Anosy, Androy.
- 2º étape: Impression de la liste électorale pour l'arrêtage définitif du 20 au 24 août 2018, réalisée dans 17 sites: Analamanga, Vakinankaratra, Itasy, Boeny, Betsiboka, Melaky, Sofia, Diana, Analanjirofo, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra, Ihorombe, Amoron'i Mania, Atsimo Andrefana, Menabe, Anosy, Androy.
- 3^e étape : Impression de la liste électorale à émarger pour l'élection présidentielle et impression des cartes des électeurs du 03 au 17 septembre 2018 dans les 17 sites cités ci-dessus.

d) Analyse des réalisations

- Pour la RALE 2017-2018: La révision annuelle de la liste électorale au titre de l'année 2017-2018, a été marquée par une augmentation de l'inscription sur la liste électorale à 7,49%, par rapport à celle de l'année précédente qui était de 6,33%.
- Le développement et la mise en ligne de l'application « Consultation de la Liste Electorale Nationale sur le Site Web de la CENI » ont permis aux citoyens de vérifier non seulement leur inscription sur la liste mais de rectifier les erreurs éventuelles dans la liste électorale.
- > Audit de la liste électorale 2017-2018 : Des audits de la liste électorale 2017-2018 ont été effectués respectivement par :
- les techniciens de la CENI avec l'expert du SACEM au mois de Juillet 2018 ;
- les experts de l'OIF du 10 au 4 septembre 2018.
- Les résultats de ces audits ont abouti au classement sur une liste rouge de 9.655 électeurs dont 29 mineurs et 9.655 doublons (voir **Annexe 6**).

e) <u>Difficultés rencontrées</u>

Les difficultés rencontrées sont :

- L'insuffisance de personnel spécialiste en SGBD au sein de la CENI;
- L'inexistence de contrôle des activités au niveau des administrations publiques locales :
 - o les données d'état civil entachées d'erreurs d'écritures,
 - o la délivrance de deux ou plusieurs CNI portant le même numéro,
 - o l'immigration et l'émigration de la population mal gérées par les Fokontany,
 - o l'insuffisance des efforts pour la mise à jour de la liste des électeurs à radier et/ou à rajouter par les Fokontany,
- la coupure fréquente de l'énergie de la JIRAMA au niveau des Centres Informatiques des Districts, retardant la finalisation des travaux sur l'ordinateur,
- l'insuffisance de crédit alloué pour la connexion internet des CED et des CID pour le transfert de rapports et des bases de données pendant la RALE,
- les audits des partenaires internationaux, SACEM et OIF du fichier électoral très utiles mais réalisés tardivement pour la révision annuelle de la liste électorale,
- les imprimantes TALLY ne sont pas suffisantes pour effectuer les impressions des listes électorales dans les 22 Chefs-lieux des Régions (CIR),
- les cartes d'électeurs confectionnées, avec des papiers cartonnés de format A3 et à l'aide des imprimantes lasers.

f) Mesures prises pour surmonter les difficultés

Les mesures prises pour surmonter ces difficultés sont :

- réalisation de jour comme de nuit et même durant les jours fériés des différents impératifs,
- recrutement des opérateurs de saisie au sein du CID pour faciliter la mise à jour de la base de données,
- établissement d'une liste rouge après l'audit des experts internationaux,
- impression des cartes d'électeurs et de la liste électorale effectuée au niveau de 17 sites au lieu de 22 sites

g) Recommandations et perspectives

- Renforcer les capacités des techniciens de la CENI en matière de gestion des bases de données ;
- Prolonger le délai de traitement des doublons et des anomalies du fichier électoral durant la RALE.

2.2.3.2. Fiabilisation du logiciel de gestion de la liste électorale

Le logiciel de gestion de la liste électorale est développé sous Oracle. L'application ORACLE est un Système de Gestion de Base de Données fiable et souple d'utilisation, capable de traiter et de gérer rationnellement des données de grande capacité. Trois audits ont été effectués en 2017 et en 2018, pour s'assurer de la fiabilité du logiciel utilisé pour la gestion de la liste électorale, à savoir :

- > Audit interne par la CENI,
- Audit interne effectué par SACEM
- > Deux Audits externes réalisés par l'OIF.

2.2.4. SECURISATION DU PROCESSUS ELECTORAL

2.2.4.1. Les activités prévues :

Conformément aux attributions confiées à la structure chargée de la défense et de la sécurité de la CENI, les activités prévues en 2018 sont :

- a) La réorganisation de la structure de sécurité au niveau de la CENI qui consiste à :
- assurer l'adaptation pour la surveillance des sites, des bureaux et de tous les points sensibles de la CENI, et recycler le personnel de la sécurité.
- former le personnel de la sécurité sur le processus électoral
- procéder à l'acquisition de fournitures et matériels adéquats pour la sécurisation.
- b) La formation des cadres et des éléments des forces de défense et de sécurité pour la sécurisation des élections.

2.2.4.2. Les réalisations :

Toutes les activités prévues sont réalisées malgré l'insuffisance des moyens, comme la surveillance des sites, des bureaux et de tous les points sensibles de la CENI, le renforcement de la sécurité du bureau permanent et le recyclage du personnel de la sécurité. Elles sont réalisées à 85%.

2.2.4.3. L'analyse des réalisations :

L'analyse des réalisations a fait ressortir :

a) *Les points forts* :

L'adaptation pour la surveillance des bureaux et des points sensibles de la CENI s'est bien déroulée grâce aux efforts et moyens propres disponibles à la Direction de la sécurité.

- -Renforcement d'effectif de vingt-quatre personnes (24) pour la sécurité des commissaires électoraux nationaux en vue de la préparation de l'élection présidentielle 1^{er} et 2nd tour (16 AM,05 GN,03 PN)
 - -Eclairage du Site central (installation des lampes projecteurs)
 - Contact permanent avec les postes de police et brigades de la gendarmerie proches des domiciles des membres de la CENI.
 - Renforcement de capacités d'intervention
 - Dotation d'un véhicule pour l'intervention et détachement de deux militaires pour assurer la conduite
 - Dotation 03 Pick Up pour les voitures d'escorte
 - Dotation de costards et chaussures basses pour les éléments d'escorte
 - Dotation des Talkiewalkies pour faciliter la communication entre les éléments d'escorte,
 - Détecteur des métaux pour les fouilles
 - Dotation en armes par la police nationale
 - Renfort de 25 éléments mixtes pour la sécurité du Site (10 GN,10 AM,05 PN)

b) Les points faibles :

La formation du personnel de la Direction de Sécurité n'a pas été exhaustivement réalisée car elle dépend de la disponibilité des fournitures et des matériels.

Insuffisance des locaux pour les bureaux de la direction de la sécurité et pour stocker les matériels sensibles (armement et munitions)

- Manque de caméras de surveillance pour mesure de sécurité du Site
- Formation de renforcement de capacités non réalisée faute de moyen financier
- Exercices de tir insuffisant
- Manque de locaux pour les éléments de garde
- Inexistence des exercices d'évacuation ou simulation pour les alertes
- Besoin en dictaphone pour les renseignements
- Manque des gilets imperméables pour les sentinelles
- Retard en ravitaillement en carburant pour effectuer les missions et les interventions à cause de la procédure

2.2.4.4. Conclusion partielle et recommandations

La réalisation des activités prévues dépend du moyen personnel en ressources humaines et des matériels adéquats renforcés. Afin de renforcer les capacités d'intervention de la Direction de sécurité de la CENI, il est opportun d'organiser une formation de recyclage des gardes du corps et des exercices des tirs ainsi que des séances d'actualisation des connaissances et des pratiques sur la manipulation des matériels de sécurité. Ainsi qu'il est indispensable d'avoir une infrastructure adéquate qui répond à la mesure de sécurité et à la norme suivant les tableaux d'effectifs et dotation

2.3. PROGRAMME 3: EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET COMMUNICATION

2.3.1.PREVISIONS ET REALISATIONS EN 2018

Depuis 2015, l'année de mise en place de sa version actuelle, la CENI a mis parmi ses objectifs l'augmentation notoire du taux d'inscription sur la liste électorale qui a été jugé trop bas en rapport au nombre de population estimée à 22 000 000 d'habitants, surtout en ce qui concerne les jeunes et les femmes. Ainsi, les activités relatives aux volets éducation, sensibilisation et communication ont été menées en appui à celles afférentes aux opérations électorales amenant le nombre d'électeurs de 8 673 485 en 2016 à 9 913 599 d'inscrits à la date du 15 mai 2018, date du dernier arrêtage définitif de la liste électorale avant les élections présidentielles programmées en 2018. Le cap psychologique de 10 000 000 au moins d'électeurs inscrits fixé tout au début de son mandat a été donc presque atteint par la CENI. Cette augmentation concerne particulièrement les jeunes et les femmes

Par ailleurs, pour cette année électorale 2018, le contexte propre à l'éducation civique électorale et la sensibilisation à Madagascar est toujours caractérisé par les faits suivants : la diminution progressive du taux de participation aux scrutins, le nombre considérable d'électeurs qui manquent encore à l'enrôlement d'une part, et d'autre part, par les enjeux qui entourent les élections présidentielles prévues vers la fin de l'année notamment l'incitation au vote, la promotion du vote dit responsable et l'éventualité de survenance de conflit post électoral.

Dans un autre sens, le souci dans l'atteinte des objectifs de la stratégie globale de communication institutionnelle de la CENI qui est de redonner à la population une confiance envers le système démocratique par l'entremise d'un processus électoral juste, transparent et crédible, et surtout d'atteindre sa vision de « Gouvernance Electorale Crédible et Démocratique » reste toujours d'actualité.

En considération des différentes problématiques relatives à ces contextes, la CENI a décidé de continuer sur la lancée de l'année dernière et a reprogrammé ainsi la mise en œuvre de ses deux stratégies, élaborées en 2016, pour l'année 2018 tout en cherchant une meilleure méthode opérationnelle pour l'efficacité de la campagne d'éducation, de sensibilisation et de communication institutionnelle.

2.3.1.1. Les réalisations

Les réalisations sont partagées en deux parties : (i) la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation, et (ii) la mise en œuvre de la stratégie globale de communication institutionnelle de la CENI.

a) Pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation

Les activités ont permis de réaliser l'organisation des cadres de concertation et les signatures des conventions de partenariat présentées dans la Section **2.1.3.** de ce rapport.

En outre, la RALE 2017-2018 a aussi été une opportunité pour développer des activités d'éducation civique électorale et de sensibilisation. En effet, le lancement officiel de la RALE session 2017 – 2018 a été organisé par la CENI à Mahajanga le 1er décembre 2017.

Pendant la période de cette RALE aussi, une campagne spécifique aux jeunes a été menée non seulement au niveau des campus universitaires publics mais également dans plusieurs universités privées, notamment à Vontovorona et à Ankatso ainsi qu'à l'IMGAM, l'ESCA, l'INSCAE, l'UPRIM, l'ESTIIM, et l'ESCAME. Cette activité consiste à organiser des séances de sensibilisation sur l'importance de l'inscription sur la liste électorale suivies ensuite des opérations de vérification en direct de l'inscription et des coordonnées des jeunes via le site web de la CENI par le biais d'un box internet mobile.

Une autre campagne de sensibilisation et de vérification sur l'inscription sur la liste électorale a été réalisée sur trois axes (Tana-Vontovorona-marché de Mahamasina, Tana-Toliara et Tana-Mahajanga) et ce en partenariat avec le MPTDN grâce au TIC BUS mis à disposition par ce dernier.

b) Pour la mise en œuvre de la stratégie globale de communication institutionnelle de la CENI

Fidèle aux recommandations des dispositions de sa stratégie globale de communication institutionnelle, à part quelques nouveautés, la CENI a décidé de reconduire toutes les activités courantes qui ont été mises en œuvre en 2017. Il en est de même des outils utilisés durant l'année dernière pour assurer cette mise en œuvre.

o Mise en œuvre du plan de communication interne

Il s'agit entre autres de :

- L'organisation de team building périodique ;
- L'envoi de différentes correspondances vers les démembrements de la CENI;
- La collecte quotidienne des informations relatives aux élections ;
- L'élaboration et l'envoi de la revue de presse quotidienne ;
- La mise en place de bacs d'infos contenant les informations nécessaires et les journaux quotidiens.
- L'opérationnalisation d'une Unité de Monitoring des Médias (UMM) :
- Mise en œuvre du plan de communication externe

Dans le cadre de cette mise en œuvre, les outils courants de communication comme les conférences de presse, les communiqués de presse et les points de presse prévus dans l'agenda relatif aux activités de communication de la CENI ont été bien utilisés. De même, la production et la diffusion de l'émission bihebdomadaire « Olom-pirenena aho », la conception des maquettes, la production de kits de visibilité, la correspondance électronique et téléphonique, ainsi que la dynamisation du site web de la CENI et des réseaux sociaux ont fait partie des activités de communication réalisées durant l'année 2017 et reconduits en cette année 2018.

2.3.1.2. Analyse des réalisations

La reconduction des activités de 2017 a permis de pérenniser et renforcer les acquis positifs durant l'année écoulée. A ce titre, l'on peut citer notamment :

- La promotion de la transparence dans la gestion du processus électoral par le biais des cadres de concertation a été mise en avant et bien appréciée par les parties prenantes. De plus, ils ont été mis à profit pour collecter et puis valoriser des propositions d'amélioration de la part des acteurs.
- Comme le plan de communication interne est nécessaire à la mise en œuvre effective de la stratégie globale de communication institutionnelle établie en 2016, il permet, d'une part, non seulement à chaque intervenant de connaître son rôle de communicateur au sein d'une entité source mais également de renforcer la cohésion entre les différentes entités et le sentiment d'appartenance et d'autre part, d'être au même niveau d'information et de parler de la même voix.
- Au niveau externe, les stratégies adoptées et les outils utilisés ont permis entre autres de renforcer la visibilité, la crédibilité et la transparence de la CENI dans la gestion du processus électoral. Ainsi, les citoyens en général et la communauté internationale en particulier ont été informés sur les préparatifs relatifs à l'organisation des élections prévues vers la fin de l'année 2018.

L'opérationnalisation de l'Unité de Monitoring des Médias (UMM) prévue dans le PTA 2017 a été enfin rendue effective pour l'année 2018. Le but étant de mettre les membres du bureau permanent et ceux du staff technique au même niveau d'informations et de leur permettre de parler de la même voix. De même, la mise en place de cette unité permet à la CENI de connaitre à temps les différentes informations et/ou propos positifs ou négatifs véhiculés par voie de presse la concernant et de réagir conséquemment.

Dans ce cadre, le nombre de journaux en abonnement a été augmenté.

Ainsi, à part le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) qui dispose de presque la totalité des journaux paraissant quotidiennement, chaque Commissaire Electoral National (CEN) reçoit un nombre suffisant de journaux selon le désidérata de chacun. Et, à chaque fin de la journée, un tableau contenant les résultats du monitoring des médias assorti de propositions d'action ou de réaction est partagé en interne.

En outre, la disponibilité des journaux auprès de chaque Commissaire Electoral National leur a permis de se préparer pour d'éventuelle communication.

2.3.1.3. Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités

Les difficultés rencontrées se présentent sous deux formes, telles que :

- > Insuffisance en ressources humaines,
- Insuffisance voire manque de budget pour certaines activités.

2.3.1.4. Les solutions adoptées pour surmonter les difficultés

- Utilisation des moyens du bord :
 - ✓ Collaboration avec les anciens stagiaires (statut de bénévolat)
 - ✓ Tournage de l'émission « Olompirenena aho » et la couverture des événements électoraux effectués seulement dans les zones accessibles.

2.3.1.5. Conclusion partielle et recommandations

Les activités d'éducation civique électorale, la sensibilisation et de communication au sein de la CENI sont des activités transversales qui servent d'appui aux différentes opérations électorales, mais elles nécessitent beaucoup de moyens, surtout en matière de ressources humaines et financières et de renforcement de capacités.

CHAPITRE III. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

3.1. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE :

3.1.1. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3.1.1.1. Le personnel permanent :

Le personnel permanent est constitué par les membres de la CENI et de leur cabinet, du Secrétariat exécutif national et des structures permanentes au niveau territorial, à savoir : les SPP, les SPR et les Antennes de district.

a) Mouvements de personnel en 2018

Au titre du personnel permanent, durant l'année 2018, la CENI a pris 103 décisions de recrutement, d'abrogation et de nomination d'agents, dont 65 au niveau de son Siège et 38 au titre de ses démembrements territoriaux.

Ces mouvements correspondent principalement au renforcement de sa structure centrale (création de 2 nouveaux services et recrutement de 16 nouveaux assistants supplémentaires dans différents Services) et aux détachements d'agents des forces de l'ordre supplémentaire (20 agents) en réponse aux menaces et insécurité grandissantes à l'approche des élections.

Au niveau des démembrements de la CENI, les mouvements sont conséquents aux affectations des agents de l'Etat nommés dans les structures territoriales de la CENI, ainsi qu'au personnel dont la nomination a été abrogée pour départ à la retraite, de mésentente avec le PCED, de nomination à d'autres fonctions ou de faute dans l'exercice de leur fonction au sein de la CED (absence fréquente, défaillance technique). Les statistiques y afférents sont présentées ci-après :

Démembrement		Effectif total	Remplacement courant 2018	Motifs de remplacement
CEP	SPP	6	3 sur 6	Nomination à d'autres fonctions, absence fréquente
CER	SPR	22	1 sur 22	Nomination à d'autres fonctions
CED	CA	119	20 sur 119	Retraite, défaillance technique, mésentente

Tableau 8: Mouvement du personnel des démembrements de la CENI

b) Situation des effectifs en décembre 2018

La CENI compte actuellement 580 membres et agents permanents dont 314 sont affectés au niveau de son Siège à Antananarivo et 266 dans les Secrétariats permanents locaux. Ci-après la distribution de ce personnel par catégorie :

MEMBRES ET PERSONNEL PERMANENT DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS Décembre 2018

Le Bureau Permanent de la CENI est composé de :

01 Président ;

- 03 Vice-Président ;
- 02 Rapporteurs généraux ;
- 03 Conseillers;

Soit, au total, **09** membres du Bureau Permanent.

Tableau 9: MEMBRES DE LA CENI ET PERSONNEL DU SIEGE - DISTRIBUTION PAR CATEGORIE

CATEGORIE	Membres	Cadres supérieurs	Cadres intermé diaires	Personnel d'exécution	Personnel d'appui	Personnel de sécurité	TOTAL
Bureau permanent	9				18		27
Cabinets	40						40
Secrétariat Exécutif National		2	4	17	21		44
DEPSEF		1	3	14	1		19
DIRELCOM		1	2	11	1		15
DAAF		1	5	19	5		30
DOE		1	3	14	1		19
DSI		2	3	10	1		16
DS		1	2	2	1	84	90
AGENCE COMPTABLE			2	5	0		7
DCF		1	3	3	0		7
TOTAL	49	10	27	95	49	84	314

<u>Tableau 10 : PERSONNEL PERMANENT DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI - DISTRIBUTION PAR CATEGORIE</u>

CATEGORIE	Membres	Cadres supérieurs	Cadres intermé diaires	Personnel d'exécution	Personnel d'appui	Personnel de sécurité	TOTAL
Secrétariat Permanent Provinciaux		6					6
Secrétariat Permanent Régionaux		22					22
Antennes de District			238				238
TOTAL	0	28	238	0	0	0	266
TOTAL GENERAL	49	38	365	95	49	84	580

3.1.1.2. Le personnel non permanent :

Il s'agit du personnel convoqué en session selon les besoins des activités tel qu'en dispose l'article 54 de la loi 2015-025. Il est constitué par les membres des CEP, CED, CEC et les agents électoraux.

a) Mouvements de personnel en 2018 :

En 2018, 729 abrogations et nominations ont été décidées par la CENI au sein des Commissions provinciales, régionales, de district et communales afin d'assurer le remplacement de membres en raison de démissions, décès, affiliation à des partis politiques, absence répétée, abandon de poste ou défaillance en matière de gestion financière.

En particulier, pour les CEC, les mouvements ont été plus fréquents. Ceci est dû en général aux affectations non maitrisées des Chefs d'Arrondissement Administratif (CAA) qui sont membres des CEC, à

leur indisponibilité pour le service de la CENI, à leurs mauvais comportements. Les statistiques y afférents sont les suivantes :

Tableau 11: Mouvement des effectifs des CEC

Effectif total		Remplacement courant 2018	Motifs de remplacement		
CEP	CEP 18 2 sur 18		Démission, affiliation à des partis politiques		
CER	66	4 sur 66	Affiliation à des partis politique		
CED	357	58 sur 357	Démission, absence répétée, défaillance en matière de gestion financière, décès, nomination à d'autre fonction, abandon de poste		

b) Situation des effectifs en décembre 2018 :

Tableau 12: MEMBRES ET AGENTS SESSIONNAIRES DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI

MEMBRES ET AGENTS SESSIONNAIRES DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI Décembre 2018

N°	Catégorie	Effectif théorique	Effectif réalisé	Observations
	Commissions Electorales Pro	ovinciales		
1	Président	6	6	
2	Vice président	6	6	
3	Rapporteur	6	6	
	Commissions Electorales Ré	gionales		3 membres par Commission locale choisis et
1	Président	16	16	désignés sur la base de critères défini par la loi.
2	Vice président	16	16	Consul des famatique de Rufeidant de CER et de
3	Rapporteur	16	16	Cumul des fonctions de Président de CEP et de
	Commissions Electorales des	Districts		CER dans les régions situées en chef-lieu de
1	Président	119	119	province
2	Vice président	119	119	
3	Rapporteur	119	119	
	Commissions Electorales Cor	nmunales		
1	Président	1 686	1 686	Pas de CEC dans 6 communes situées en chef-lieu de
2	Vice président	1 686	1 686	province et 3 communes à statut particulier
3	Rapporteur	1 686	1 686	(Antsirabe, Nosy Be, Sainte Marie)
	Structures d'appui aux	CED		Structures en appui des CED situées dans les 6
1	Membres	162	162	chefs-lieux de Province et dans les communes à statut particulier
	Fokontany			
1	Agent éléctoral	19 579	19 579	
	TOTAL GENERAL	25 267	25 267	

3.1.1.3. Les affaires disciplinaires :

Faute de structure faisant office de conseil de discipline au sein de la Commission, les attributions de cette dernière sont assurées par le Secrétaire Exécutif National pour le personnel du siège ainsi que celui des démembrements, bien que ces derniers soient dans la plupart des cas délégués aux membres du bureau permanent du démembrement concerné. Le service des affaires juridiques et du contentieux fait office de secrétariat se chargeant de l'accomplissement de toutes les procédures pour ce faire

notamment, la convocation des concernés, le secrétariat de séance de l'entretien disciplinaire et l'assurance de l'accomplissement de toutes les formalités exigées par les textes en vigueur régissant le droit du travail à Madagascar. Six cas de conseil de discipline ont été tenus durant l'année 2018. Une telle disposition est autorisée par la loi, toutefois, il est utile d'ériger un conseil de discipline vu l'augmentation du personnel. Il en est ainsi également de l'érection d'un délégué du personnel afin de garantir aux travailleurs notamment ceux qui sont régis par le code du travail le respect de leurs droits fondamentaux.

3.1.2. LA GESTION FINANCIERE:

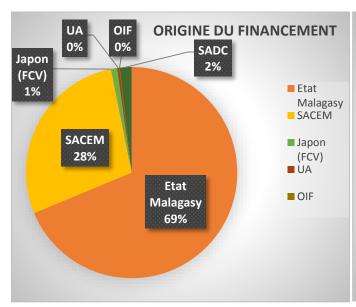
3.1.2.1. Le financement des activités disponible en 2018 :

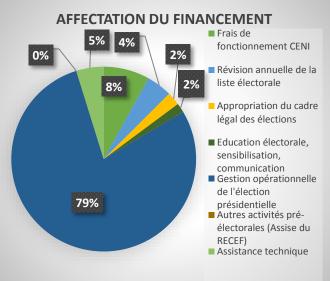
a) Récapitulation des financements par origine

Tableau 13: FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CENI EN 2018 PAR ORIGINE

FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CENI EN 2018 PAR ORIGINE (en millier Ariary)

	Etat Malagasy	SACEM	Japon (FCV)	UA	OIF	SADC (Angola)	Total	%
Frais de fonctionnement CENI	7 852 786						7 852 786	8,07%
Révision annuelle de la liste électorale	2 694 482	1 622 755					4 317 237	4,44%
Appropriation du cadre légal des élections		2 268 871					2 268 871	2,33%
Education électorale, sensibilisation, communication		1 230 973		340 000			1 570 973	1,61%
Gestion opérationnelle de l'élection présidentielle	56 316 724	17 586 712	920 436			1 768 000	76 591 872	78,73%
Autres activités pré- électorales (Assise du RECEF)					38 748		38 748	0,04%
Assistance technique		4 649 212					4 649 212	4,78%
Total	66 863 992	27 358 523	920 436	340 000	38 748	1 768 900	97 289 699	100%
%	68,73%	28.12%	0,95%	0,35%	0,04%	1,82%	100%	





Graphique 2 Financement par origine

Graphique 3 Financement par activité

b) Le financement de l'Etat malagasy

Les ressources provenant de l'Etat malagasy constituent la principale source de financement des activités de la CENI. De ce fait, elles couvrent une partie considérable des dépenses, allant des frais de fonctionnement, aux dépenses rattachées la révision annuelle de la liste électorale, jusqu'aux charges requises pour l'organisation de l'élection présidentielle de 2018.

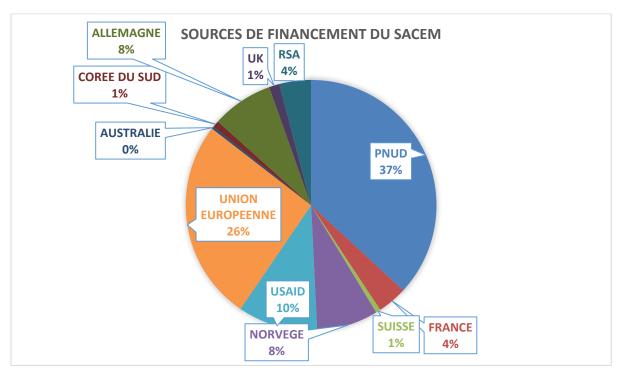
c) <u>L'appui du projet SACEM (basket fund)</u> :

Le Plan de travail annuel (PTA) du SACEM destine le financement du projet aux cinq composantes du projet ci-après :

- l'appui à la fiabilisation et au caractère inclusif de la liste électorale
- le cadre légal
- la communication, l'éducation civique et électorale
- l'appui aux opérations électorales qui comporte plusieurs volets:
 - l'appui à l'amélioration du système de transmission des données
 - l'appui à la formation du personnel électoral
 - o l'appui à la logistique et aux acquisitions
 - o l'appui aux activités post-scrutins et à la pérennisation des acquis
- et l'assistance technique

Financé par un mécanisme de « basket fund » récolté auprès de divers partenaires techniques et financiers (PTF), le projet utilise les fonds mobilisés soit suivant la modalité de fonds fiduciaire (fonds affecté ou fléché), soit selon la modalité de partage des coûts.

La situation des contributions des PTF est la suivante à la date du 23 décembre 2018 : (Voir **ANNEXE 8**)



Graphique 4 Financement du SACEM par origine

PTA du SACEM du 2018 : (Voir ANNEXE 9)

d) Autres contributions :

D'autres contributions ne transitent pas par le basket fund du SACEM mais apportées directement en appui à la CENI. C'est le cas des partenaires ci-après :

- ➤ L'Union africaine a contribué au financement direct des activités de sensibilisation et de communication de la CENI à hauteur de 100.000 USD, soit 340.000.000 MGA, au taux de 1 USD = 3.400 MGA;
- ➤ L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a apporté son appui à l'organisation de la 6^e Assise du Réseau des Compétences Electorales Francophones (RECEF) à Antananarivo les 21 ; 22 et 23 mars 2018, pour un montant de 38.748.000 MGA ;
- La SADC par le truchement de la République de l'Angola a également apporté sa pierre à l'édifice par l'allocation d'une enveloppe de 520.000 USD, soit près de 1.768.000.000 MGA, destinée à la logistique et plus spécialement à la collecte par hélicoptères des résultats dans les zones enclavées et difficiles d'accès.

e) Autres contributions non évaluées :

D'autres contributions sont constituées par les prises en charge directe, par le partenaire, des frais relatifs à la participation à une activité. Il en est ainsi du financement des missions extérieures et voyages d'échanges, de formation et d'observation des élections pris en charge par les organismes partenaires internationaux (OIF, UA, RECEF, etc.).

Par ailleurs, des acquisitions ont été reçues par le biais de la donation de l'Ambassade de Chine.

En termes de coût et de valeur, les montants de ces appuis ne sont pas malheureusement communiqués.

3.1.2.2. Les dépenses

a) Dépenses réalisées en 2018 par activité - toutes sources de financement confondues

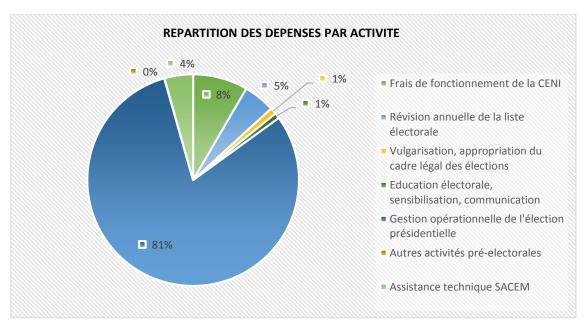
REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE (en millier Ariary) – TOUTES SOURCES CONFONDUES

<u>Tableau 14: REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE (en millier Ariary) – TOUTES SOURCES CONFONDUES</u>

Activités	Financement	Réalisations	%
Frais de fonctionnement de la CENI	7 852 786	7 673 508	8,38%
Révision annuelle de la liste électorale	4 317 237	4 403 086	4,81%
Vulgarisation, appropriation du cadre légal des élections	2 268 871	899 920	0,98%
Education électorale, sensibilisation, communication *	1 570 973	769 344	0,84%
Gestion opérationnelle de l'élection présidentielle **	76 591 872	73 736 516	80,57%
Autres activités pré-electorales (6ème Assise internationale du RECEF)	38 748	38 748	0,04%
Assistance technique du SACEM	4 649 212	3 996 464	4,37%
Total	97 289 699	91 517 586	100,00%

^{*} non compris appui aux OSC

^{**} non compris appui à la HCC



Graphique 5 REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE

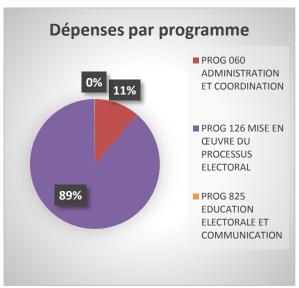
b) Dépenses effectuées sur financement du Gouvernement malagasy

Tableau 15: EXECUTION DU BUDGET DE 2018 : PAR POSTE - TOUS PROGRAMMES CONFONDUS

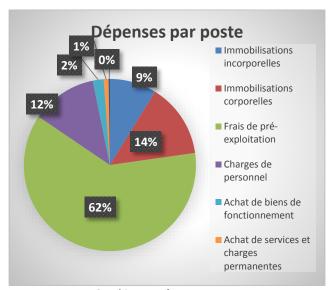
		CREDIT INITIAL	CREDIT MODIFIE	ENGAGE	%
	<u>INVESTISSEMENT</u>				
20	Immobilisations incorporelles	3 301 841	5 963 500	5 936 340	99,5%
21	Immobilisations corporelles	11 237 116	9 895 791	9 402 921	95,0%
23	Frais de pré-exploitation	26 856 043	41 852 433	41 612 161	99,4%
	<u>FONCTIONNEMENT</u>				
60	Charges de personnel	8 330 397	8 330 397	8 299 069	99,6%
61	Achat de biens de fonctionnement	1 458 681	1 413 055	1 379 723	97,6%
62	Achat de services et charges permanentes	578 191	598 816	579 602	96,8%
65	Transferts et subventions	302 000	302 000	160 106	53,0%
	TOTAL	52 064 269	68 355 992	67 369 922	98,6%

Tableau 16: REPARTITION DES DEPENSES DE 2018 PAR PROGRAMME ET PAR POSTE - Financement: RPI

REPARTITION DES DEPENSES DE 2018 PAR PROGRAMME ET PAR POSTE **Financement: RPI PROG 126** PROG 825 PROG 060 MISE EN ŒUVRE **EDUCATION** TOUS **ADMINISTRATION** % DU PROCESSUS **ELECTORALE ET PROGRAMMES ET COORDINATION ELECTORAL** COMMUNICATION INVESTISSEMENT 56 951 422 56 951 422 84,5% 20 Immobilisations incorporelles 5 936 340 5 936 340 8,8% 13,9% 21 Immobilisations corporelles 9 402 921 9 402 921 23 Frais de pré-exploitation 41 612 161 41 612 161 61,7% **FONCTIONNEMENT** 7 673 5087 2 687 316 96 425 10 457 249 **15,5%** 60 Charges de personnel 5 942 347 2 356 722 8 299 069 12,3% Achat de biens de 61 fonctionnement 1 098 947 270 594 14 820 1 384 360 2,1% Achat de services et charges 62 0,9% perm. 472 109 60 000 81 605 613 713 65 Transferts et subventions 0,2% 160 106 160 106 TOTAL 7 673 508 59 638 738 96 425 67 408 671 100,0% 100,0% % 11,4% 88,5% 0,1%



Graphique 6 Dépenses par programme



Graphique 7 Dépenses par poste

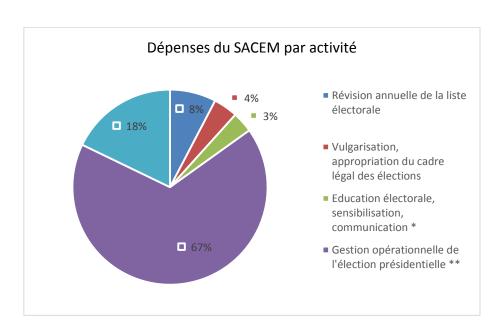
c) <u>Dépenses du SACEM (en millier Ariary)</u>

Tableau 17: ETAT DES DEPENSES REALISEES EN 2018 PAR ACTIVITE

Composante	Activités	Budget	
Composante 1	Révision annuelle de la liste électorale, renforcement équipements, impression documents,	1 622 755	_
Composante 2	Vulgarisation, appropriation du cadre légal des élections	2 268 871	
Composante 3	Education électorale, sensibilisation, communication *	1 230 973	
Composante 4	Gestion opérationnelle de l'élection présidentielle **	17 586 712	
Composante 5	Assistance technique SACEM	4 649 212	
	Total	27 358 523	

^{*} non compris appui aux OSC

^{**} non compris appui à la HCC



Graphique 8 Dépenses du SACEM par activité

d) Autres dépenses : OIF - SADC

Dans le cadre de l'organisation des deux tours de scrutin de 2018, tel qu'indiqué au point 3.1.2.1 supra, la CENI a bénéficié de financement provenant de l'Union Africaine ainsi que de la SADC.

Pour le premier, l'appui était destiné à des activités de sensibilisation et de communication (sensibilisation à la radio, achat de kits de sensibilisation, organisation de débats des candidats) et les dépenses se sont élevées à 339.005.000 Ariary.

Quant au financement de la SADC, le financement provenait de la République d'Angola en vue d'un appui dans le domaine de la logistique et notamment en matière de déploiement de matériels électoraux et de collecte de résultats par hélicoptères. Le montant des dépenses s'est élevé à 1.761.631.200 Ariary.

3.1.3.INFRASTRUCTURES ET ACQUISITIONS DE 2018

En 2018, en vue des élections, des efforts particuliers ont été réalisés en matière d'équipement et dans le domaine des infrastructures de bureau.

3.1.3.1. Le renforcement des équipements :

Le renforcement en équipements de la CENI a été l'achat de divers matériels en 2018. Ces acquisitions sont présentées en *Annexe 7* du rapport.

a) Le matériel informatique

Des achats et des donations de matériel informatiques sont venus renforcer ou remplacer le parc existant de la CENI et des CID. L'impression imprévue de cartes d'électeur sur papier dossier en A3 a également nécessité un investissement conséquent en imprimantes de grande capacité. Ces acquisitions proviennent soit des achats sur les ressources nationales, soit de donations du SACEM, du Japon ou de la Chine.

Des lots d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables, des serveurs, des onduleurs et scanneurs, des imprimantes matricielles et laser multifonction ont été notamment acquis en 2018.

b) Le matériel roulant

Des acquisitions de différents types de véhicules pour le renforcement de la logistique électorale et pour la mobilité dans l'exercice des attributions de la CENI et de ses démembrements ont été réalisées en 2018.

Ainsi, 7 véhicules pick up double cabine, 2 minibus, 1 camion et 154 motos cross ont été achetés sur ressources propres internes. 10 motos cross ont également été offertes par le Gouvernement chinois et 7 autres acquises sur Fonds de contrevaleur japonais.

c) Les matériels et mobiliers de bureau

L'année 2018 a également été marquée par une dotation exceptionnelle de mobiliers de bureau à toutes les commissions électorales à tous les niveaux. Des tables de bureau, des fauteuils, des chaises visiteurs et des armoires métalliques ont été acquis sur le budget provenant de l'Etat malagasy.

d) Les matériels techniques :

Pour cette catégorie de matériel, d'importantes acquisitions ont également été réalisées en 2018 :

- > Matériels électoraux : urnes et isoloirs
- > Kits de panneaux solaires :

76 kits de panneaux solaires ont été distribués aux CED des districts souffrant le plus des coupures de courant électrique.

Matériels de sécurisation :

Des extincteurs, des détecteurs de métaux, des radios talkie-walkie et un système de vidéo surveillance pour assurer la sécurisation du site et des locaux du Siège de la CENI, en particulier à l'occasion des travaux de traitement des résultats de l'élection présidentielle, ont été acquis.

Matériels de sonorisation

Vu leur usage fréquent à l'occasion des réunions et des cérémonies organisées par la CENI le remplacement du matériel de sonorisation existant a été réalisé.

3.1.3.2. Les constructions et réhabilitations de bâtiments :

* au niveau du Siège DE LA CENI:

En 2018, afin de répondre à un besoin d'opérationnalité et d'espace de travail toujours plus croissant de la CENI dans le cadre de ses missions, vu l'exiguïté des locaux existants et notamment le volume considérable de documents collectés, manipulés et conservés, la construction d'un second local à usage de magasin d'archivage et de stockage a été réalisée à Alarobia.

De même, l'aménagement du bureau du Président de la CENI répond également à ce souci d'assumer dans de meilleures conditions les lourdes responsabilités dont il a la charge.

* au niveau des démembrements territoriaux de la CENI

Répondant au besoin ressenti de disposer de locaux de travail corrects, la CENI a procédé en 2018 à des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures existantes. Ainsi, ont été réalisé :

- la construction d'un bâtiment à usage de bureaux pour les CER et CED à Ambatondrazaka ;
- la réhabilitation du bâtiment pour bureaux de la CEP Mahajanga, la CER Boeny, les CED de Mahajanga 1 et Mahajanga 2 ;
- la réhabilitation des bureaux de la CED de Maevatanàna;
- la réhabilitation des bureaux de la CED d'Antsohihy;
- la réhabilitation des bureaux de la CED de Morondava ;
- ainsi que la réfection de la toiture du bâtiment à usage de bureaux des CER Vatovavy Fitovinany et CED Manakara

3.2. ANALYSE DES RESSOURCES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE:

3.2.1. PROBLEMES LIES AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CENI:

3.2.1.1- Paradoxe du statut de la CENI et de son mode de gestion budgétaire et financière :

Mises à part les dispositions du décret n°2018-1296 du 18/10/2018 qui ont permis la généralisation de la procédure de délégation de crédit dans toutes les localités pourvues ou non de service du Contrôle financier, les dispositions légales régissant la CENI pour sa gestion financière et comptable n'ont pas évolué et les problèmes évoqués depuis sa mise en place demeurent.

En effet, suivant les dispositions de l'article 5 de la Constitution, la CENI est une structure indépendante dont les modalités de fonctionnement sont organisées par une loi. Le statut de la structure indépendante prête pourtant à confusion car n'étant ni une Institution de la République (tel qu'indiqué dans l'article 40 de la Constitution), ni un département ministériel ou un organisme rattaché, ni un établissement public, l'application des règles et des principes de la comptabilité publique existants dans son fonctionnement amène des interprétations et des assimilations qui ne sont pas compatibles avec son statut d'organe autonome et indépendant.

Les dispositions de la loi 2015-020 du 19 octobre 2015 la définissent comme étant une structure dotée d'une personnalité juridique jouissant d'une autonomie administrative et financière. Son statut sui generis consacrée par la loi sus citée fait de la CENI un organisme unique en son genre. En matière de gestion financière, de par son autonomie et sa personnalité juridique, il devrait être mis en place un système d'exécution budgétaire et financière qui lui soit propre et qui corresponde à son statut afin que l'esprit du législateur lors de la définition des dispositions qui lui sont applicables soient respectées.

La proposition en 2017 de la Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache préconisant le renforcement des garanties d'indépendance financière de la CENI dans le cadre d'une nouvelle législation visant ses ressources, son autonomie de gestion budgétaire, ses règles de gestion financières qui seraient cohérentes avec sa qualité de structure indépendante, n'a pas donné d'issue jusqu'à ce jour.

3.2.1.2. Contraintes liées à l'inscription des lignes budgétaires propres à la CENI dans les lois de finances

L'application de la disposition de l'article 106 de la loi 2015-020 du 19 octobre 2015 a été effective depuis 2017 par l'inscription dans le Budget général de l'Etat de lignes de crédits au nom de la CENI pour l'ensemble de ses dépenses.

Cette situation soulève plusieurs contraintes, déjà vécues en 2016 et corollaires du problème évoqué au point 3.2.1.1. supra et qui se résument par la confusion de la CENI dans son fonctionnement à une Institution de l'Etat, voire à un département ministériel du Gouvernement.

3.2.2- PROBLEMES LIES AU NIVEAU DES MOYENS DISPONIBLES:

3.2.2.1- Ressources financières insuffisantes :

> Enveloppe budgétaire insuffisante :

La dotation de moyens budgétaires par l'inscription de crédits au titre de la CENI dans la Loi de finances depuis 2016 telle que prévue par la loi répondait à un souci de visibilité de la conduite des opérations par la CENI. Les ressources allouées ne suffisent cependant pas encore, à ce jour, à couvrir ses besoins.

L'existence d'impayés de charges de personnel en 2018, la modicité des allocations de crédits pour le fonctionnement des démembrements de la CENI, l'impossibilité de combler les postes de personnel technique au sein des secrétariats permanents des démembrements territoriaux de la CENI, ...en sont des illustrations concrètes. Des efforts considérables doivent encore être déployés dans ce domaine.

Problématique du financement du SACEM

Le SACEM fonctionne sur financement versé dans un basket fund et provenant de divers contributeurs. Les accords obtenus tant en valeur (montant) qu'en terme de destination du financement ne répondent pas toujours aux besoins prioritaires du Projet.

Encore en 2018, la décision de révision du budget du PTA du SACEM est une conséquence de l'insuffisance au moment voulu du financement obtenu.

3.2.2.2 Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI :

Les secrétaires permanents provinciaux, les secrétaires permanents régionaux et les chefs d'Antenne de District sont, selon les termes de la loi, des fonctionnaires du cadre A ou B de la Fonction publique. De même, au niveau communal, à l'instar des versions antérieures de l'organe de gestion des élections malagasy, le Chef d'Arrondissement Administratif (CAA) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, est le membre de la CEC par excellence en tant que technicien de l'Administration territoriale à la base.

Tel que déjà évoqué dans les précédents rapports, les difficultés rencontrées dans ce domaine sont de plusieurs ordres : le manque d'agent sur place pour intégrer les structures territoriales de la CENI, les affectations impromptues des agents par son Département source et surtout l'indisponibilité à temps plein du personnel proposé et désigné. En effet, l'agent qui exerce également des charges au niveau des Services déconcentrés de l'Etat, notamment du Ministère chargé de l'Intérieur, a des difficultés pour assumer pleinement les fonctions de l'administration électorale et, dans certains cas, l'absence d'autonomie vis-à-vis de la hiérarchie fonctionnelle d'origine de ces agents n'est pas favorable à l'exercice d'attribution au sein de la structure locale de la CENI. Le chef d'antenne de district de la CENI étant souvent l'un des adjoints du Chef de district, des cas de pression pour le paiement d'une dépense non prévue dans le budget de la CED ont été enregistrés.

Enfin, dans ce domaine de la gestion des moyens humains, le manque de ressource budgétaire pour la nomination d'agent technique au sein des SPP, SPR et antennes de district fait que les responsabilités sont cumulées sur une seule et même personne. En période électorale, une telle situation est nuisible au bon déroulement des activités et à l'opérationnalité requise des démembrements de la CENI.

3.2.2.3- Inadaptation et manque d'infrastructure pour la CENI et ses démembrements :

La disposition des locaux du Siège de la CENI comme leur aménagement ne répondent pas vraiment aux besoins d'un organe en charge d'une aussi importante et vaste organisation que celle des élections : insuffisance, exiquïté et inadaptation des bureaux.

Concernant les démembrements territoriaux de la CENI, malgré les travaux effectués en 2018 le chantier demeure vaste. Les CEP, les CER et les CED occupent des locaux qui leur sont attribués par l'Administration locale. Dans de nombreux cas, ils sont insuffisants en nombre de pièce, souvent exigus et

les bureaux en mauvais état. Les démembrements de la CENI souffrent de l'inexistence de local/magasin de stockage ainsi que dans plusieurs cas de l'insécurité des lieux. Par ailleurs, ces représentations locales de la CENI qui dispose d'une allocation modique de crédit pour entreprendre de petites réparations de leurs bureaux se sont heurtés à l'impossibilité d'entamer ces travaux faute d'irrégularité des situations juridiques des bâtiments publics et parfois de la réticence des responsables locaux de l'Administration à délivrer une décision officielle de mise à disposition des bureaux occupés.

De ce qui précède, dans ce domaine, les conclusions antérieures demeurent d'actualité : La CENI et ses démembrements, structures pérennes en charge de l'organisation des élections, devrait marquer également son indépendance à travers la propriété de locaux et infrastructures qui leurs sont propres et répondant à leurs besoins.

3.2.3- DIFFICULTES D'ORDRE PROCEDURIER:

3.2.3.1- Non maîtrise des règles et des procédures de la comptabilité publique :

La principale raison des difficultés de la plupart des responsables des démembrements territoriaux de la CENI dans l'utilisation des crédits budgétaires inscrits dans la loi de finances est la non maîtrise des règles et des procédures de la comptabilité publique d'une manière générale.

Même si les Services déconcentrés du Ministère des Finances et du Budget dispensent annuellement des formations en début d'exercice, ces dernières demeurent trop sommaires et supposent une compétence de base en la matière dont ne disposent pas toujours les agents de la CENI.

De plus, dans la pratique, les instructions changeantes des responsables du Contrôle Financier et du Trésor public sont souvent source d'errements et de lourdeur dans l'exécution de leur budget ayant entrainé, dans plusieurs cas, l'abandon de la procédure et de l'engagement de dépense.

3.2.3.2- Problématique de la passation des marchés

Les règles de la passation des marchés font partie des procédures difficiles pour les responsables locaux de la CENI. La non maîtrise de ces règles ainsi que les indications données qui ne sont pas toujours claires ou changeantes des responsables des Commissions régionales des marchés sont de véritables facteurs de blocage pour l'engagement des dépenses.

Par ailleurs, dans ce domaine, l'absence de prestataire et de fournisseur en règle vis-à-vis de l'Administration dans certains districts éloignés oblige les responsables de la CENI à se déplacer vers le chef-lieu de région, lieu d'implantation des PRMP. L'éloignement associé à l'insuffisance de budget sont des difficultés supplémentaires génératrices de frais et de temps perdu.

Du fait de cet éloignement des prestataires du district où est situé le gestionnaire, dans la majorité des cas le fournisseur devient un simple bailleur de fonds en donnant de l'argent en espèces au lieu de procéder à l'exécution de la livraison ou du service demandé.

3.2.3.3- Lourdeur des procédures de mise à disposition des moyens financiers et budgétaires aux démembrements de la CENI :

Pour le règlement des dépenses de la RALE comme pour l'élection présidentielle, la CENI Siège procède par la mise à disposition de moyens financiers à partir de crédits gérés au niveau du Siège. Cela est dû au fait que les facteurs de détermination de ces ressources ne peuvent pas être préalablement arrêtés au moment de la préparation du budget (année n-1) et ne permet donc pas d'inscrire les montants sur leur ligne de crédit. Les expériences de 2018 ont permis de constater encore une fois que les

procédures sont lourdes et lentes à l'exécution car dans plusieurs cas les transferts ont pris, en comptant les rejets dû aux erreurs toujours possibles, des fois plusieurs mois à être disponibles dans leur intégralité. En période électorale

3.2.3.4- Autres facteurs de lenteur voire de blocage :

Le manque d'intégrité de certains responsables locaux est également l'un des motifs évoqués décourageant les ordonnateurs et gestionnaires d'activités de la CENI à opérer des dépenses sur les crédits inscrits dans leur budget.

Enfin, deux difficultés majeures qui sont liées sont relatives à l'éloignement du chef-lieu de région, lieu de saisie des opérations de dépenses dans le SIIGFP et de l'insuffisance de leur budget de mission car les démarches les obligent à payer de leur poche les frais conséquents à ces déplacements.

3.2.4-INADEQUATION DE LA REGLEMENTATION AUX CONTRAINTES OPERATIONNELLES ET AUX REALITES DE TERRAIN

3.2.4.1- Utilisation de carte de carburant :

L'application des règles et principes de la comptabilité publique oblige la CENI et ses démembrements à l'utilisation de cartes de carburant du Trésor public. Même si le système a connu beaucoup d'évolutions positives depuis sa mise en place, force a été de constater que dans certaines localités dépourvues de station-service, ou dans certains cas encore existant où la gérance de ces fournisseurs de carburant refuse ce mode de paiement, le problème demeure car les responsables locaux des démembrements de la CENI sont obligés de procéder par une pratique non règlementaire en demandant du cash auprès d'autres prestataires consentants, moyennant finance, avant de faire des achats au niveau de leur district.

3.2.4.2- Justificatifs de dépenses non conformes aux règles :

La loi demande à la CENI et à ses démembrements, utilisateurs de fonds publics, la production des justificatifs de dépense prescrits par la nomenclature des pièces justificatives de la comptabilité publique.

Le fait est cependant que dans plusieurs cas, la réalité de terrain et le vécu opérationnel ne permettent pas de satisfaire cette exigence. C'est le cas dans le paiement de dépenses de transport et de location souvent incontournables dans l'organisation des élections. La location de moto, de vedette ou autres modes de transport auprès de prestataires ne disposant ni de facture ni de pièce règlementaire pour exercer l'activité est fréquente et souvent imprévisible.

LES RECOMMANDATIONS

- 1- La révision de la législation et de la règlementation en matière de procédure budgétaire et financière conformément aux recommandations de la Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache mérite d'être parachevée
- 2- Vu l'étendue du chantier, les efforts d'équipement et de réhabilitation des bureaux, en particulier pour les démembrements de la CENI, doivent être maintenus
- 3- La construction d'un site Siège de la CENI en adéquation avec sa mission doit être sérieusement envisagée pour lui permettre de mieux faire face aux contraintes des opérations électorales
- 4- Le personnel de la CENI, notamment au niveau des structures permanentes de ses démembrements, nécessite d'être renforcé

CONCLUSION

Les activités de la CENI au titre de l'année 2018 ont été focalisées sur l'organisation de l'élection présidentielle. Consciente des enjeux de cette élection, la CENI s'est attelée pour atteindre son objectif principal qui est d'organiser des élections justes, transparentes et acceptées par tous dans un climat d'apaisement. A cet effet, les résultats obtenus dans les grands chantiers où elle a opéré, ont été très significatifs. Les principales réalisations ont touché essentiellement :

- √ l'amélioration du fichier électoral
- ✓ la vulgarisation du nouvel encadrement juridique des élections
- √ l'éducation civique électorale et la sensibilisation
- ✓ le renforcement de capacité des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), de ses démembrements et des acteurs au processus électoral.
- ✓ la gestion de crise postélectorale
- √ l'organisation de l'élection présidentielle

Les trois premiers trimestres ont été consacrés aux derniers préparatifs aux élections entamés depuis 2016 prévues dans le calendrier électoral. Ainsi, conformément au Programme de Travail Pluriannuel et à sa déclinaison en Programme de Travail Annuel, les activités suivantes ont été réalisées :

- ➤ Fiabilisation de la liste électorale cautionnée par le rapport du 2^e audit externe pour être utilisée pendant toute élection à venir
- Formalisation des BV pour être conforme aux normes exigées par les nouvelles dispositions de la loi
- Renforcement des capacités du personnel de la CENI et de ses démembrements, ainsi que des acteurs électoraux sur le nouveau cadre légal
- Acquisition des matériels et fournitures électoraux pour augmenter la capacité d'intervention du Siège et des démembrements
- > Développement du partenariat avec les parties prenantes aux élections tendant à la crédibilisation du processus électoral
- Développement fructueux de la coopération et des relations internationales ayant permis d'augmenter les contributions financières et renforcer les appuis techniques et la confiance des partenaires
- > Disponibilité des applications et des matériels pour le traitement des résultats des élections
- > Organisation des deux tours de l'élection présidentielle anticipée.

Devant toutes ces réalisations et pour les actions encore à entreprendre pour l'année 2019, qui sera toujours une année électorale, la CENI invite les différents partenaires ainsi que les acteurs des sociétés politiques et civiles à la soutenir, afin qu'elle puisse réaliser sa vision de mettre en œuvre une « **Gouvernance électorale crédible et démocratique** ». Bâtir un développement durable pour Madagascar nécessite un fondement démocratique solide et une paix sociale et politique.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RECAPITULATION DES STATISTIQUES ET DES MOUVEMENTS AU SEIN DES DEMEMBREMENTS EN 2018

DEM	IEMBREMENTS	Effectif total	Remplacement au courant de 2018	Motifs de remplacement
СЕР	ORGANE DELIBERANT	18	2 sur 18	Démission, affiliation à des partis politiques
CEP	SPP	6	3 sur 6	Nomination à d'autre fonction, absence fréquente
CED	ORGANE DELIBERANT	66	4 sur 66	affiliation à des partis politique
CER	SPR	22	1 sur 22	Nomination à d'autre fonction
CED	ORGANE DELIBERANT	357	58 sur 357	Démission, absence répétée, défaillance en matière de gestion financière, décès, nomination à d'autre fonction, abandon de poste
	CA	119	20 sur 119	Retraite, défaillance technique, Mésentente avec PCED, absence fréquente

ANNEXE 2 : RECAPITULATION PAR REGION DES STATISTIQUES ET DES MOUVEMENTS AU SEIN DES CEC EN 2018

REGION	Membres	Nombre décisions	Nombre des membres remplacés	Motifs de remplacement
DIANA	192	0	0	-
SAVA	258	01	13	Rectification de noms – changement de localité – indisponibilité
ITASY	159	02	15	Changement de localité - affiliation politique – indisponibilité
ANALAMANGA	237	04	17	Changement de localité- indisponibilité – mauvais comportement
VAKINANKARATRA	267	04	22	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité
BONGOLAVA	87	06	14	Rectification de noms – changement de localité– indisponibilité
SOFIA	384	02	50	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité– décès -
BOENY	138	02	20	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité – mauvais comportement
BETSIBOKA	117	02	117	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité – mauvais comportement – décès -
MELAKY	123	01	04	indisponibilité
ALAOTRA- MANGORO	261	06	73	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité – mauvais comportement – décès -
ATSINANANA	276	03	67	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité – mauvais comportement – décès -
ANALANJIROFO	210	01	05	changement de localité

AMORON'I MANIA	174	02	16	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité
HAUTE MATSIATRA	270	04	38	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité
VATOVAVY- FITOVINANY	450	0	0	-
ATSIMO- ATSINANANA	294	01	87	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité – mauvais comportement
IHOROMBE	96	0	0	-
MENABE	168	02	10	changement de localité- indisponibilité – mauvais comportement
ATSIMO- ANDREFANA	360	01	62	Rectification de noms – changement de localité - affiliation politique – indisponibilité
ANDROY	174	03	23	Rectification de noms – changement de localité– indisponibilité
ANOSY	207	02	15	changement de localité- indisponibilité – mauvais comportement
TOTAL	4 902	49	668	

ANNEXE 3 : REPARTITION DES JOURNALISTES ET DES REDACTEURS EN CHEF FORMES SUR LA GESTION DE LA COMMUNICATION EN PERIODE ELECTORALE

CIBLES	LIEU	DEBUT	FIN
35 Rédacteurs en chef	Ampefy	30/07/2018	31/07/2018
35 Journalistes	Toliara	02/08/2018	04/08/2018
35 journalistes	Fianarantsoa	07/08/2018	09/08/2018
35 journalistes	Antsirabe	11/08/2018	13/08/2018
35 journalistes	Toamasina	21/08/2018	23/08/2018
30 journalistes	Antsiranana	28/08/2018	30/08/2018
30 journalistes	Mahajanga	03/09/2018	05/09/2018
(Récapitulatif) 35 rédacteurs en chef	Antananarivo	07/09/2018	07/092018

ANNEXE 4 : CALENDRIER DES ATELIERS PROVINCIAUX D'APPROPRIATION DU NOUVEL ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS

LOCALITE	DATE	NOMBRE D'INVITES	NOMBRE DE PARTICIPANTS PRESENTS
MAHAJANGA	07 et 08 Août 2018	42 invités	 43 participants dont : 6 représentants des partis politiques ; 5 représentants des OSC ; 2 représentants des médias 29 représentants des démembrements de la CENI ; et 1 représentant de l'Administration
FIANARANTSOA	13 et 14 août 2018	52 invités	 53 participants dont : 13 représentants des partis politiques ; 3 représentants des OSC ; 3 représentants des médias ; 31 représentants des démembrements de la CENI, et 3 représentants de l'Administration ;
DIEGO	17 et 18 Août 2018	51 invités	 39 participants dont : 13 représentants des partis politiques ; 4 représentants des OSC ; 4 représentants des médias ; 14 représentants des démembrements de la CENI ; 4 représentants de l'Administration
TOLIARA	29 et 30 Août 2018	46 invités	 48 participants dont : 9 représentants des partis politiques ; 4 représentants des OSC ; 3 représentants des médias ; 29 représentants des démembrements de la CENI ; 3 représentants de l'Administration
TOAMASINA	03 et 04 Septembre 2018	43 invités	 44 participants dont : 10 représentants des partis politiques ; 6 représentants des OSC ; 3 représentants des médias ; 22 représentants des démembrements de la CENI ; 3 représentants de l'Administration

ANNEXE 5 : EVOLUTION DU TAUX D'AUGMENTATION DES ELECTEURS ET DU TAUX D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE SELON LES CATEGORIES ENTRE 2015 – 2016 ET 2017 - 2018

Tableau 18 : Evolution du taux d'augmentation des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2018

CATEGORIES_ELECTEURS	RALE 2015-2016	RALE 2016-2017	Taux d'augmentation	RALE 2017-2018	Taux d'augmentation
FEMMES	3 979 217	4 215 358	5,93%	4 565 539	8,31%
JEUNES (18 à 35 ans)	2 312 982	2 814 557	21,69%	4 162 324	47,89%
ELECTEURS	8 673 485	9 222 918	6,33%	9 913 599	7,49%

Tableau 19 : Evolution du taux d'inscription des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2018

CATEGORIES_ ELECTEURS	RALE 2015-2016	Taux d'inscrip tion	RALE 2016-2017	Taux d'inscription	RALE 2017-2018	Taux d'inscription
FEMMES	3 979 217	45,88%	4 215 358	45,71%	4 565 539	46,05%
JEUNES (18 à 35 ans)	2 312 982	26,67%	2 814 557	30,52%	4 162 324	41,99%
ELECTEURS	8 673 485		9 222 918		9 913 599	

ANNEXE 6: AUDIT DU FICHIER ELECTORAL

- 1- AUDIT INTERNE AVEC SACEM « du 02 au 06 Juillet 2018 »
 - Nombre de numéros CIN corrigés pour les informations similaires : 208 sur 4 366 soit 4,76%
 - Nombre de numéros CIN corrigés pour électeurs avec même CIN : 52 sur 1 044 551 soit 0.005%
 - Nombre d'électeurs avec informations complétées : 496 sur 2 370 714 soit 0,02%
- 2- AUDIT EXTERNE AVEC OIF « du 10 au 14 septembre 2018 »
 - Etude et analyse de la structure de la base de données de la liste électorale (sans objection)
 - Analyse de la liste électorale nationale :
 - a. Liste rouge: 9 684 dont Mineurs: 29 et doublons: 9 655
 - b. Districts concernés: 119
 - c. BV concernés par la liste rouge doublons : 6 655 BV
 - d. BV concernés par la liste rouge des moins de 18 ans : 28 BV

STATISTIQUE DE LA LISTE ELECTORALE:

- 1. Electeurs 2017: 9 222 918
- 2. Electeurs arrêtés au 15 avril 2018 : 9 903 319 « taux d'augmentation : 7,38% »
- 3. Electeurs omis intégrés par ordonnance (mois d'août 2018) : 23 153
- 4. Total électeur après intégration des omis : 9 926 472
- 5. Doublons supprimés pendant l'intégration des omis par ordonnances : 12 873
- 6. Nombre électeurs arrêtés après ordonnances: 9 913 599
- 7. Liste rouge « Doublons + mineurs » : 9 684 « après AUDIT OIF »
- 8. Nombre électeurs moins liste rouge: 9 903 915

NOMBRE TOTAL D'ELECTEUR:

- 1. Au nombre de 9 903 915 « sans la liste rouge »
- 2. Taux d'augmentation: 6,88%
- 3. Participation femmes: 4 561 381 (46,06 %)

BUREAUX DE VOTE

- 1. BV en 2016-2017 : 20 066
- 2. Eclatement des BV ayant plus de 700 électeurs et création des BV :
 - i. 4 786 (nouveaux BV)
- 3. Nombre BV version finale pour 2017-2018 : 24 852

CORRECTION DES LISTES ET DES EMPLACEMENTS DES BV:

1. BV concernés, se référer à DOE

MISSIONS EFFECTUEES PAR L'EQUIPE DE LA DSI DURANT L'ANNEE 2018

- 1. IMPRESSION LISTE ELECTORALE PROVISOIRE RALE 2017-2018:
 - a. Du 05 au 11 février 2018,
 - b. Dans 16 sites « Analamanga, Vakinankaratra, Itasy, Boeny, Betsiboka, Melaky, Sofia, Diana, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra, Ihorombe, Amoron'i Mania, Atsimo Andrefana, Menabe, Anosy, Androy »
- 2. IMPRESSION LISTE ELECTORALE, ARRETAGE DEFINITIF RALE 2017-2018 :
 - a. Du 20 au 24 août 2018,
 - b. Dans 17 sites « Analamanga, Vakinankaratra, Itasy, Boeny, Betsiboka, Melaky, Sofia, Diana, Analanjirofo, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra, Ihorombe, Amoron'i Mania, Atsimo Andrefana, Menabe, Anosy, Androy »
- 3. IMPRESSION LISTE ELECTORALE A EMARGER L'ELECTION PRESIDENTIELLE :
 - a. Du 3 au 17 septembre 2018 toujours dans les 17 sites
- 4. IMPRESSION DES CARTES D'ELECTEUR:

- a. Du 3 au 17 septembre 2018 toujours dans les 17 sites
- 5. FORMATION DES CHEFS CID ET CIR:
 - a. Du 10 au 14 octobre 2018
 - b. Dans 9 sites « Antananarivo, Mahajanga, Maintirano, Antsiranana, Sambava, Fianarantsoa, Toliara, Tolagnaro, Toamasina »
 - c. Module:
 - i. Utilisation du nouveau scanner
 - ii. Manipulation du logiciel de traitement des résultats utilisé dans les SRMV
 - iii. Utilisation des smartphones
 - iv. Transmission des données par FTP
- 6. FORMATION DES CHEFS CID ET PSRMV:
 - a. Du 10 au 14 décembre 2018
 - b. Sur 9 sites « Antananarivo, Mahajanga, Maintirano, Antsiranana, Sambava, Fianarantsoa, Toliara, Tolagnaro, Toamasina »
 - c. Module:
 - i. Manipulation du logiciel de traitement des résultats utilisé dans les SRMV
 - ii. Utilisation des smartphones

ANNEXE 7: LISTE DES ACQUISITIONS DE LA CENI EN 2018

a) - Matériels roulants :

Désignation des articles	Nombre	Destination / Usage
Véhicule type double cabine de marque MAZDA modèle BT 50	7	véhicule de mission
Camion fourgon 8 T de marque ISUZU	1	véhicule de transport
Véhicule type minibus de 15 places de marque FOTON	1	véhicules de service et transport
Véhicule type mini vanne de 8 places de marque FOTON	1	personnels
Motos cross LF 125 GY PA 50 003	154	moyens pour faciliter les déplacements des CEP/CER/CED dans le cadre de l'exécution de leurs missions

b) Matériels et mobiliers de Bureau :

Désignation des articles	Nombre	Destination / Usage
Fauteuils de direction en simili cuir avec roulettes	10	
Fauteuils à accoudoir plastique	38	
Chaises visiteurs	810	Matériels et Mobiliers de Bureau aux
Armoires métalliques	158	services du Siège de la CENI et de ses
Table 1400x800x750 avec caisson fixe à 3 tiroirs	286	démembrements
Table 1600x800x750	6	
Tables d'examen médical	2	

c) Matériels techniques :

Désignation des articles	Nombre	Destination / Usage
Panneaux solaires avec accessoires	76	renforcer l'énergie électrique des CEP/CER/CED
Isoloirs	42 150	matériels d'élection
Urnes transparentes	5 430	materies d election
Détecteurs des métaux	2	
Vidéos surveillances	2	sécurisation du siège et des alentours de
Radios talkies walkies	2	la CENI pendant le traitement des résultats de l'élection présidentielle
Extincteurs	10	resultats de l'election presidentielle
Micros avec pied	4	
Stations micro sans fil	4	pour des réunions et des cérémonies
Mixeurs ampli	4	spéciales de la CENI
Enceintes	4	

d) Matériels informatiques

Désignation des articles	Nombre	Destination / Usage
Imprimantes multifonctions A3 de marque SHARP AR6023N	12	
Imprimantes matricielles de marque TALLY GENICOM 6820	6	
Ordinateurs de bureau avec accessoires	81	
Onduleurs 650 VA	91	Renouvellement partiel du parc
Adapteurs HP 200W	6	informatique existant, impression des listes électorales et des cartes d'électeurs
Scanneurs	124	instes electorales et des cartes à electeurs
Ordinateurs portables	40	
Capteurs WIFI	60	
Massicot	25	
Dictaphones	10	

e) Matériels de communication

Désignation des articles	Nombre	Destination / Usage
Téléphones portables de marque ITEL	310	Utilisés pendant les élections présidentielles premier et Deuxième tour pour le chef d'antenne et le siège de la CENI

f) Fournitures de bureau, consommable informatiques, kits de votes, fournitures électoraux

Ramettes de papier A3	7 967	cartes d'électeur
Encres indélébiles	55 421	
Scellés	309 000	exécution de l'élection
Lampes avec pile de recharge	26 000	execution de l'election
Machines à calculer	25 200	

LES DONS

a) - Matériels roulants :

Désignation des articles	Nombre	Destination / Usage
Dons du Gouvernement Japonais :		
Motos cross de marque MAK	7	Matériels roulants pour les
Dons du Gouvernement Chinois:		Démembrements
Motos cross de marque YAMALO	10	

b) Matériels informatiques

Désignation des articles	Nombre	Destination / Usage
Dons du Gouvernement Chinois :		
Ordinateurs de bureau de marque HP avec accessoires	10	
Imprimantes de marque HP PRO 400	5	
Dons du gouvernement japonais :		Renforcement du parc informatique au
Serveurs	4	Siège de la CENI et de ses
Onduleurs	85	 démembrements, et pour le traitement des résultats de l'élection présidentielle
Ordinateur de bureau	84	2018
Dons du PNUD :		
Ordinateurs de bureau HP	40	
Adapteur HP 200W	6	
Onduleurs 700 VA UPS	70	

ANNEXE 8: ETAT DES CONTRIBUTIONS ET ANNONCES DES BAILLEURS AU 23 DECEMBRE 2018 (en USD)

ETAT DES CONTRIBUTIONS ET ANNONCES DES BAILLEURS AU 23 DECEMBRE 2018 (en USD)

Source de financement	Mode de financement	2017	2018	Total	Observations	
PNUD	Direct	1 057 321	2 940 324	3 997 645		
PNUD/FUNDING WINDOWS	Fléché		300 000	300 000		
FRANCE	Partage des coûts	348 432		348 432	Total contribution	
FRANCE (Contribution additionnelle)	Partage des coûts		98 864	98 864	France = 447 296	
SUISSE	Partage des coûts	59 242	11 561	70 803		
NORVEGE	Fléché	237 192	639 418	876 610	Total contribution	
NORVEGE (Contribution additionnelle)	Partage des coûts		46 833	46 833	Norvège = 923 443	
USAID	Fléché		1 199 439	1 199 439		
UNION EUROPEENNE (1ère convention)	Partage des coûts		1 774 800	1 774 800	296 337 à décaisser en 2019	
UNION EUROPEENNE (2ème convention)	Fléché		1 251 422	1 251 422		
AUSTRALIE	Fléché		35 597	35 597		
COREE DU SUD	Fléché		99 786	99 786		
ALLEMAGNE	Partage des coûts		582 751	582 751	Total contribution	
ALLEMAGNE (Contribution additionnelle)	Fléché		340 909	340 909	Allemagne = 923 660	
UK	Partage des coûts		156 250	156 250		
RSA	Fléché		476 889	476 889	6 500 000 Rands convertis au taux UN de 13,63 (Fonds en attente de décaissement en 2018)	
TOTAL GENERAL (1)		1 702 187	9 954 843	11 657 030		
BUDGET CUMULE (2)			14 576 086			
GAP BUDGETAIRE (3) = (1) - (2)			2 919 056			

ANNEXE 9 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL DU SACEM 2018

	TRAVAIL ANNOLL DO SACLIFI 2010	FINANCEMENT 2018		
PRODUITS	ACTIVITÉS	USD	Ariary	
	1.1 Activité: Révision annuelle de la liste électorale	24 142	77 254 400	
Sous produit 1 Le fichier électoral est mis à	1.2 Activité: Renforcement des outils et équipements techniques existants	107 268	343 257 376	
	1.3 Activité : Impression des documents pour l'élection présidentielle et les élections législatives	181 088	579 480 000	
jour et fiabilisé	1.4 Activité: Mise à disposition de l'expertise technique	-		
,	1.5 Activité: Présentation du fichier électoral	9 180	29 376 000	
	1.6 Activité "Guichet Unique"	35 000	112 000 000	
<u>'</u>	1.7 Activité: Cartographie et monographie électorale	150 434	481 387 392	
	TOTAL OUTPUT 1	507 111	1 622 755 168	
Sous-produit 2	2.1 Activité : Organisation et animation des ateliers - appropriation du cadre légal réaménagé en matière électorale	451 297	1 444 150 528	
La gouvernance électorale est renforcée à l'issue de la	2.2 Activité: Edition des textes, des manuels et outils divers pour les cadres de concertation	27 000	86 400 000	
réforme du cadre légal	2.3 Activité : Mise à disposition d'experts/consultants	230 725	738 320 000	
	TOTAL OUTPUT 2	709 022	2 268 870 528	
Sous produit 3 Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie, les enjeux du processus électoral, les procédures de vote, ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale	3.2 Activité: Communication institutionnelle de la CENI - Production de supports de visibilité - Chargé de reporting et communication - Renforcement des capacités des professionnels de médias	248 679	795 772 800	
	3.3 Activité: Recrutement d'experts/consultants	136 000	435 200 000	
	TOTAL OUTPUT 3 *	384 679	1 230 972 800	
Sous-produit 4 La CENI est opérationnelle et gère de manière efficace et effective les opérations	4.1 Activité: Appui à l'amélioration du système de transmissions des données	1 121 261	3 588 035 200	
	4.2 Activité: Formation et renforcement des capacités du personnel électoral	1 059 882	3 391 620 864	
	4.3 Activité : Appui à la logistique et aux acquisitions	602 605	1 928 336 000	
préélectorales, électorales et	4.4 Activité : B.V & Imprimés sensibles pour l'élection présidentielle	2 580 884	8 258 828 800	
postélectorales	4.8 Activité : Appui à la CENI pour l'entretien et l'animation des cadres de concertation	131 216	419 891 200	
	TOTAL OUTPUT 4 **	5 495 848	17 586 712 064	
	5.1 Activité : Assistance Technique à la CENI	432 653	1 384 488 992	
İ	5.2 Activité : Coordination du programme	17 500	56 000 000	
Sous-produit 5 La Gestion du SACEM est effective, et la CENI est fonctionnelle	5.3 Activité : Bons offices et appui à l'UGP	105 400	337 280 000	
	5.4 Activité: Gestion du programme	196 656	629 299 200	
	GMS	323 950	1 036 640 000	
	Audit		-	
	Assurance qualité	376 720	1 205 504 000	
	TOTAL OUTPUT 5	1 452 879	4 649 212 192	
TOTAL (1)		8 549 598	27 358 522 752	
Contingence (3%) (2)		256 486	820 755 683	
TOTAL GENERAL (1)+(2)		8 806 025	28 179 278 435	

^{*} non compris appui aux OSC

^{**} non compris appui à la HCC

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT	3
S O M M A I R E	4
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I. CONTEXTE	9
1.1. RAPPEL DE LA VISION ET MISSIONS DE LA CENI	9
1.2. CONTEXTE DE L'ANNEE 2018 AVEC L'ORGANISATION DES ELECTIONS	10
CHAPITRE II. VOLET MORAL ET IMPACTS DES REALISATIONS	12
2.1. PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION ET COORDINATION	12
2.1.1. OPERATIONNALISATION DES STRUCTURES DE LA CENI	12
2.1.1.1. Prévisions et réalisations en 2018	12
2.1.1.2. Difficultés rencontrées et solutions adoptées	13
2.1.1.3. Recommandations	13
2.1.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA CENI ET DE SES DEMEMBREMENTS	13
2.1.2.1. Prévisions et réalisations en 2018	13
La Gestion des Documents administratifs	15
2.1.2.2. Impacts positifs des réalisations	15
2.1.2.3. Difficultés rencontrées et recommandations	16
2.1.3. COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS	16
2.1.3.1. Signature de conventions de partenariat	16
2.1.3.2. Organisation des cadres de concertation	17
2.1.4. COOPERATION ET RELATION INTERNATIONALES	17
2.1.4.1. Prévisions et réalisations en 2018	17
2.1.4.2. Assistance électorale	19
2.1.4.3. Renforcement des compétences en expertise et en gouvernance électorale	21
2.1.4.4. Analyse des réalisations	22
2.1.5. MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE PILOTAGE DES ACTIVITES	23
2.1.5.1. Les réalisations en 2018	24
2.1.5.2. Analyse des réalisations	24
2.2. PROGRAMME 2 : MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL	26
2.2.1. ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS	26
2.2.2. ACTIVITES RELATIVES AUX OPERATIONS ELECTORALES	29
2.2.2.1. Recensement électoral et établissement de la liste électorale	29
2.2.2.2. Amélioration de la gouvernance électorale à travers la normalisation des bureaux de vote.	30
2.2.2.3. Amélioration de la logistique électorale	32

2.2.3. GESTION DES BASES DE DONNEES ELECTORALES	36
2.2.3.1. Amélioration de la gestion des bases de données électorales	36
2.2.3.2. Fiabilisation du logiciel de gestion de la liste électorale	38
2.2.4. SECURISATION DU PROCESSUS ELECTORAL	39
2.2.4.1. Les activités prévues :	39
2.2.4.2. Les réalisations :	39
2.2.4.3. L'analyse des réalisations :	39
2.2.4.4. Conclusion partielle et recommandations	40
2.3. PROGRAMME 3 : EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET COMMUNICATION	41
2.3.1. PREVISIONS ET REALISATIONS EN 2018	41
2.3.1.1. Les réalisations	41
2.3.1.2. Analyse des réalisations	42
2.3.1.3. Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités	43
2.3.1.4. Les solutions adoptées pour surmonter les difficultés	43
2.3.1.5. Conclusion partielle et recommandations	43
CHAPITRE III. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER	44
3.1. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE :	44
3.1.1. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	44
3.1.1.1. Le personnel permanent :	44
3.1.1.2. Le personnel non permanent :	45
3.1.1.3. Les affaires disciplinaires :	46
3.1.2. LA GESTION FINANCIERE :	47
3.1.2.1. Le financement des activités disponible en 2018 :	47
3.1.2.2. Les dépenses	50
3.1.3. INFRASTRUCTURES ET ACQUISITIONS DE 2018	53
3.1.3.1. Le renforcement des équipements :	53
3.1.3.2. Les constructions et réhabilitations de bâtiments :	54
3.2. ANALYSE DES RESSOURCES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE :	55
3.2.1. PROBLEMES LIES AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CENI :	55
3.2.1.1- Paradoxe du statut de la CENI et de son mode de gestion budgétaire et financière :	55
3.2.1.2. Contraintes liées à l'inscription des lignes budgétaires propres à la CENI d lois de finances	
3.2.2- PROBLEMES LIES AU NIVEAU DES MOYENS DISPONIBLES :	55
3.2.2.1- Ressources financières insuffisantes :	55
3.2.2.2- Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI :	56
3.2.2.3- Inadaptation et manque d'infrastructure pour la CENI et ses démembrem	ents: 56

3.2.3- DIFFICULTES D'ORDRE PROCEDURIER :	57
3.2.3.1- Non maîtrise des règles et des procédures de la comptabilité publique :	57
3.2.3.2- Problématique de la passation des marchés	57
3.2.3.3- Lourdeur des procédures de mise à disposition des moyens financiers et budgétaires aux démembrements de la CENI :	57
3.2.3.4- Autres facteurs de lenteur voire de blocage :	58
3.2.4-INADEQUATION DE LA REGLEMENTATION AUX CONTRAINTES OPERATIONNE ET AUX REALITES DE TERRAIN	
3.2.4.1- Utilisation de carte de carburant :	58
3.2.4.2- Justificatifs de dépenses non conformes aux règles :	58
LES RECOMMANDATIONS	59
CONCLUSION	60
ANNEXES	61
ANNEXE 1 : RECAPITULATION DES STATISTIQUES ET DES MOUVEMENTS AU SEIN DE DEMEMBREMENTS EN 2018	
ANNEXE 2 : RECAPITULATION PAR REGION DES STATISTIQUES ET DES MOUVEMENTS	
ANNEXE 3 : REPARTITION DES JOURNALISTES ET DES REDACTEURS EN CHEF FORME LA GESTION DE LA COMMUNICATION EN PERIODE ELECTORALE	
ANNEXE 4 : CALENDRIER DES ATELIERS PROVINCIAUX D'APPROPRIATION DU NOUV ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS	
ANNEXE 5 : EVOLUTION DU TAUX D'AUGMENTATION DES ELECTEURS ET DU TAUX D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE SELON LES CATEGORIES ENTRE 2015 – 2 2017 - 2018	
ANNEXE 6 : AUDIT DU FICHIER ELECTORAL	67
ANNEXE 7 : LISTE DES ACQUISITIONS DE LA CENI EN 2018	69
ANNEXE 8: ETAT DES CONTRIBUTIONS ET ANNONCES DES BAILLEURS AU 23 DECEMI 2018 (en USD)	
ANNEXE 9 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL DU SACEM 2018	
TARI F DES MATIERES	7/

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux d'inscription des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2018	37
Graphique 2 Financement par origine	48
Graphique 3 Financement par activité	48
Graphique 4 Financement du SACEM par origine	49
Graphique 5 REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE	50
Graphique 6 Dépenses par programme	52
Graphique 7 Dépenses par poste	
Graphique 8 Dépenses du SACEM par activité	52
LISTE DES PHOTOS	
Photo 1 Les membres du bureau permanent de la CENI	9
Photo 2 LES PREMIERS RESPONSABLES AU NIVEAU DU SECRETARIAT EXECUTIF	
Photo 3 Formation du personnel de la Documentation de la CENI à la BNM	14
Photo 4 Les participants à la formation sur la documentation visitant un site de la BNM	15
Photo 5 Signature de la Convention de partenariat entre la CENI et le Mouvement ROHY	17
Photo 6 Signature de la contribution la République Fédérale d'Allemagne au Projet	18
Photo 7 Atelier d'appropriation du nouvel encadrement juridique des élections à l'Hôtel Carlton Anosy le 12	
Juillet 2018	28
LISTE DES TABLEAUX Tableau 1 : Calendrier des ateliers d'éducation civique électorale et de sensibilisation par province Tableau 2: Agenda de formation du personnel de la Documentation de la CENI	
Tableau 3 : Evolution du nombre des électeurs suivants les résultats de la révision annuelle 2017-20	
Tableau 4: Situation des demandes de création de bureaux de votede la revision diffidelle 2017 20	
Tableau 5 : Critères de création de Bureau de vote	
Tableau 6 : Evolution du nombre de Bureaux de vote avant et après éclatement	
Tableau 7: Comparaison des points forts et des points faibles, des opportunités et des menaces sur l	
logistique électorale	
Tableau 8: Mouvement du personnel des démembrements de la CENI	
Tableau 9: MEMBRES DE LA CENI ET PERSONNEL DU SIEGE - DISTRIBUTION PAR CATEGORIE	
Tableau 10 : PERSONNEL PERMANENT DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI - DISTRIBUTION PAR	
CATEGORIE	45
Tableau 11: Mouvement des effectifs des CEC	46
Tableau 12: MEMBRES ET AGENTS SESSIONNAIRES DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI	46
Tableau 13: FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CENI EN 2018 PAR ORIGINE	47
Tableau 14: REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE (en millier Ariary) – TOUTES SOURCES	
CONFONDUES	
Tableau 15: EXECUTION DU BUDGET DE 2018 : PAR POSTE - TOUS PROGRAMMES CONFONDUS	51
Tableau 16: REPARTITION DES DEPENSES DE 2018 PAR PROGRAMME ET PAR POSTE - Financement: RPI	51
Tableau 17: ETAT DES DEPENSES REALISEES EN 2018 PAR ACTIVITE	52
Tableau 18 : Evolution du taux d'augmentation des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2018	366
Tableau 19 : Evolution du taux d'inscription des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2018	66